



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 12 mars 2026 à 18h00 à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*

Nombre de procurations : 12

Absents et excusés : 5

Quorum :20

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER;
S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

A été désigné secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et entame la séance du Conseil communautaire, soulignant l'effort consenti par les élus pour assurer le quorum, tout juste atteint. Elle laisse la parole à M. LIOTARD maire de la commune pour une brève introduction avant le début des débats.

Ce dernier souhaite la bienvenue à tous à Roche Saint-Secret Béconne, qu'il présente comme la plus belle commune de la communauté de communes, et annonce qu'il s'agit de son dernier discours en tant que conseiller communautaire, précisant qu'il ne se représente pas. Il évoque son emploi du temps chargé en fin de mandat, mentionnant la tenue d'un conseil d'école lundi, d'un conseil municipal mardi, de ce conseil communautaire jeudi, et des élections municipales dimanche.

Il indique avoir formulé ses vœux le 13 février, une date choisie délibérément pour éviter la concurrence avec les maires des communes voisines. Il évoque avec fierté le bilan de la mandature de sa commune, présentant un support visuel illustrant les différentes réalisations accomplies au cours des six dernières années.

M. LIOTARD souligne deux projets dont il est particulièrement fier. Il explique d'abord avoir relancé le commerce local sous la forme d'une épicerie associative, une formule qui, bien qu'initialement perçue avec réticence, s'est avérée efficace. Il précise que cette solution était la seule viable pour maintenir un commerce dans la commune, les tentatives précédentes avec des commerçants

individuels ayant échoué en raison de la concurrence des supermarchés et de la charge de gestion trop lourde pour une seule personne.

M. LIOTARD détaille ensuite la restructuration et l'agrandissement de l'école communale, initialement conçue pour une seule classe. Il mentionne les aménagements attractifs réalisés, notamment au niveau du réfectoire, devenu trop exigu avec l'arrivée d'une deuxième classe. Ces améliorations ont permis d'attirer des enfants d'autres écoles, séduits par les nouvelles infrastructures proposées.

M. LIOTARD conclut en adressant un dernier salut aux maires et conseillers communautaires qui ne se représenteront pas lors du prochain mandat.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - ORDRE DU JOUR :

- **Ouverture de la séance par la Présidente**

- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**

- **Délibérations :**

Finances et personnel

- Vote des taux des impôts directs locaux.
- Examen et vote des budgets primitifs 2026.
- Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – Agent de prévention. Annule et remplace la Délibération n°67-2022 du 27 octobre
- Création d'un poste : agent d'accueil et secrétariat
- Proposition de chartes déontologiques Agents, Elus de la CCDB

Tourisme - Patrimoine

- Office de Tourisme de Dieulefit-Bourdeaux –convention annuelle 2026
- Régie de la Maison de la Céramique - convention annuelle 2026

Culture – Solidarités :

- École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM – Subvention 2026 et signature de l'annexe annuelle
- Association « Le Lien26 » – Signature d'une convention d'objectifs et de financements au titre de l'année 2026
- Attribution des subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives - année 2026

Urbanisme et Agriculture

- Demande de DGD-urbanisme au titre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat
- Action Communication pastorale et médiation multi-usages sur la CCDB

Décisions de la Présidente

Questions et informations diverses

- Point d'actualité - commissions
- Divers

Intervention de Madame la Présidente

3 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

F. SIMIAN demande s'il y a un élu qui se propose comme secrétaire de séance.

M. Frédéric STEINE est désigné secrétaire de séance.

4 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19.02.2026

F. SIMIAN indique que le procès-verbal (PV) a été envoyé aux participants tardivement, soulignant la difficulté à le rédiger pendant le délai d'un mois entre les 2 conseils. Elle propose aux élus de prendre le temps de le consulter durant la semaine afin d'y intégrer d'éventuelles remarques, précisant que seul le PV de la séance en cours pourra être validé par les prochains élus, excluant ainsi celui du mois de février. Elle interroge l'assemblée sur la présence de remarques ou d'oppositions. L'assemblée répond qu'il n'y a aucune opposition à le voter ce soir.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 19.02.2026. Le procès-verbal du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

M. LIOTARD indique avoir omis de mentionner qu'à l'issue du conseil, un pot sera offert par la Commune, proposant une dégustation des vins issus des différents caveaux locaux. Il souligne en particulier la présentation d'un vin mousseux récemment produit par l'un de ces caveaux et invite cordialement l'assemblée à participer à cette dégustation.

5- FINANCES - PERSONNEL

F. SIMIAN poursuit son intervention en revenant sur les échanges du dernier conseil concernant le PLUiH, évoqués par Marc-André BARBE. Elle a pris attache auprès des services de la DDFip, et de la préfecture. Elle reconnaît une erreur de procédure commise par les services, le directeur général des services (DGS) et elle-même, précisant qu'aucune alerte n'a été déclenchée par le logiciel lors de la saisie de l'engagement juridique, pourtant signé. Elle explique que les réserves financières de la ligne Bâtiments, étaient suffisantes pour couvrir la dépense de 480 000 € TTC, mais que la ligne opérationnelle PLUi, initialement dotée de seulement 50 000 €, n'a pas été ajustée en amont. Elle détaille les étapes chronologiques : une première décision signée le 3 décembre 2025, présentée en conseil le 11 décembre, suivie d'une réaction de M-A. BARBE sur la notion de RAR, alors qu'une décision modificative aurait dû être prise pour régulariser le montant. Elle souligne que ces deux décisions ont été présentées en décembre et qualifie l'erreur d'humaine, tout en indiquant que le budget primitif (BP) 2026, soumis au vote, intègre désormais l'ensemble du projet, même si seule une partie sera dépensée cette année. Elle cite M. QUINQUETON, qui a confirmé que cette erreur de forme n'était pas délictuelle, tout en rappelant le respect régulier de l'annualité budgétaire par la Communauté de communes.

F. SIMIAN aborde ensuite le Programme d'Aménagement Territorial (PAT), expliquant qu'il a été engagé via deux délibérations et des conventions de subvention avec l'État et la Région, financés par le FEADER. Elle précise qu'il n'y a pas d'engagement budgétaire strict, les subventions étant réservées en attente de la réalisation des actions. Les dépenses, généralement inférieures à 40 000 €, concernent des consultations et l'animation du programme, avec des décisions annuelles alignées sur le programme pluriannuel. Elle rapporte les propos de M. QUINQUETON, qui distingue l'aspect juridique de l'aspect comptable et défend le principe d'un budget annuel, tout en suggérant une réflexion sur l'annualité budgétaire pour les opérations pluriannuelles. Elle évoque la possibilité d'utiliser des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), citant l'exemple de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale, mais souligne la complexité de ce dispositif. Elle annonce enfin la nécessité de moderniser le logiciel comptable pour faciliter les engagements et d'élaborer un règlement budgétaire adapté, avant de conclure son intervention

F. SIMIAN annonce que 24 élus sont présents ce soir.

Vote des taux des impôts directs locaux.

La Présidente souhaite dans un premier temps effectuer un point explicatif avec les conseillers à l'aide d'un diaporama.

Concernant le point finances et personnels, elle indique ne pas augmenter les impôts directs locaux. Elle précise que parmi ces impôts figurent diverses taxes ainsi que la GEMAPI, dont le montant pour l'année en cours est détaillé dans la note de synthèse. Elle souligne une augmentation liée à plusieurs facteurs, notamment le démarrage du PAPI, le PTGE en cours au niveau du SMBRJ et les travaux, ajoutant que ces éléments seront repris en détail dans le compte-rendu. Elle évoque ensuite la délibération suivante.

TAXE GEMAPI DÉTAILS

SMBRJ	MONTANT HORS GEMAPI	MONTANT GEMAPI	TOTAL	GEMAPI Déjà appelée	Appel GEMAPI 2026
Participation au fonctionnement		89 295,91 €	89 295,91 €		89 295,91 €
Encours de la dette	16 706,60 €		16 706,60 €		
Inventaire complémentaire et enquête publique	20 000,00 €		20 000,00 €		
Travaux mécanisés PPE Ripisylve		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Etude de restauration géomorpho Charols/Manas/Pont de Barret		2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	
Projet de Territoire pour la Gestion de l' Eau (PTGE)		6 949,00 €	6 949,00 €	6 949,00 €	
Communication - report 2023		945,00 €	945,00 €	945,00 €	
Communication 2024		1 116,00 €	1 116,00 €	1 116,00 €	
PAPI - Assistance à MOA		3 102,50 €	3 102,50 €		3 102,50 €
PAPI - Evaluation environnementale		7 446,00 €	7 446,00 €		7 446,00 €
PAPI - Repères de crues		248,20 €	248,20 €		248,20 €
PAPI - Communication inondation		868,70 €	868,70 €		868,70 €
PAPI - Formation		1 861,50 €	1 861,50 €		1 861,50 €
PAPI - Mise à jour des PCS		1 861,50 €	1 861,50 €		1 861,50 €
PAPI - Exercice de simulation de crises		620,50 €	620,50 €		620,50 €
PAPI - Gestion des ouvrages existants		3 909,15 €	3 909,15 €		3 909,15 €
PAPI - Etude prévention des inondations et restauration		7 446,00 €	7 446,00 €		7 446,00 €
PAPI - Diagnostic - Ouvrage de protection de Bourdeaux		17 500,00 €	17 500,00 €		17 500,00 €
TOTAL	36 706,60 €	147 869,96 €	184 576,56 €	13 710,00 €	134 159,96 €
SMBVL	MONTANT HORS GEMAPI	MONTANT GEMAPI	TOTAL		
Participation au fonctionnement		27 857,00 €	27 857,00 €		
Opérations de fonctionnement GEMAPI		5 400,00 €	5 400,00 €		
Opérations de fonctionnement hors GEMAPI	100,00 €		100,00 €		
Provisions non inscrite : 5 000 €			0,00 €		
			0,00 €		
TOTAL	100,00 €	33 257,00 €	33 357,00 €		

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, est invité à :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

DÉCIDER de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.02 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.92 %

FIXER le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2026 à 167 416.96 €.

CHARGER Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux

CHARGER Madame la Présidente De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°18/2026 : Vote des taux des impôts directs locaux



**DÉLIBÉRATION 18/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 10

Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :

Pour : 34 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; M. EBERHARD; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD;
J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Vote des taux des impôts directs locaux.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.02 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.92 %

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour L'année 2026 à 167 416.96 €.

CHARGE Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux

CHARGE Madame la Présidente De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Vote des budgets primitifs (Budget principal et budgets annexes) – Exercice 2026

F. SIMIAN présente les éléments de contexte budgétaire en s'appuyant sur un support visuel et rappelle les consignes concernant l'inscription des recettes. Elle indique que, en l'absence d'arrêté attributif pour les financements, ceux-ci ne sont pas inscrits au budget, précisant que cela ne signifie pas leur absence mais l'absence de preuve matérielle. Elle souligne une baisse des recettes liée à cet aspect comptable de ne pas inscrire sans arrêté attributif, mais les demandes sont bien en cours.

F. SIMIAN détaille ensuite les dépenses de salaires pour le chapitre 012, fixées à 1 615 000 euros, intégrant une hausse de 1 % par rapport au budget prévisionnel 2025. Elle explique cette augmentation par l'évolution des agents et l'obligation de prendre en compte la CNARCL à hauteur de 3 %, ainsi que l'impact du CIA reporté en 2026. Elle cite des ajustements spécifiques, comme le passage à l'année complète pour certains chargés de mission (responsable de la CTG, Mobilité Habitat) et la création d'un poste pour compléter deux temps partiels à 80 % en secrétariat et comptabilité.

ELÉMENTS DE CONTEXTE BUDGÉTAIRE – 2026

Dépenses Fonctionnements et Investissements

Inscriptions autant que possibles du montants des dépenses pluriannuelles

Recettes de Fonctionnement et d'investissements

Inscrire uniquement les recettes notifiées subventions et participations

Dépenses salariales 2026

Pour le chapitre 012, proposition de budgéter : 1 615 K€, soit 32,7% des recettes réelles du BP de 2026, un peu moins de 1 % de hausse au regard du 012 prévisionnel 2025

Augmentation liée :

- ✓ Avancement de carrières et augmentation de la part mutuelle CCDB +10 €, de l'assurance statutaire + 1% et du taux CNRACL +3%,
- ✓ Impact de la part du CIA 2025 versé en février 2026
- ✓ Passage à 12 mois des embauches effectuées en cours d'année 2025 :
 - 1 ETP Chargé de coopération CTG & Responsable de pôle services à la population (6 mois sur 2025),
 - 1 ETP chargée de mission Mobilité, habitat et sobriété foncière (2 mois en 2025),
 - 0,8 ETP Chargé de mission emploi (6 mois sur 2025)

Prévisions Postes 2026

Prévision pour 7 mois (juin 2026) d'un poste à 0,4 ETP pour palier au passage à temps partiel (0,8 ETP) de la responsable accueil-secrétariat » et renfort « comptabilité gestion des déchets ».

EN FACE DES DÉPENSES, DES RECETTES : FINANCEMENTS DES POSTES

	2026	2025	évolution 2026/2025
Financements sur fonctionnement pérenne / missions	58 596 €	50 264	8 332
CAF - RPE	20 214 €	11 984	8 230
CAF - CTG	38 382 €	38 280	102
Financements sur opérations pluriannuelles	118 153	90 782	27 371
PAT 2 renouvellement en 2025 pour 3 ans	33 001 €	36 230	- 3 229
ENS + PAEC+ PPT selon le programme de gestion	19 098 €	26 935	- 7 837
Fds vert PCAET - ingénierie sur 2 ans fin 2026	6 430	6 430	-
Fds vert Sobriété foncière - ingénierie sur 2 ans fin oct 2027	8 363		
Leader Mobilités sur 24 mois oct 2025 - sept 2027	25 860		
Emploi FSE sur 18 mois financement sur projet	10 033	10 033	-
CD26 APN financement renouvelé selon prise de compétences	15 368	11 154	4 214
Financements Totaux sur postes	176 749	141 046	35 703

F. SIMIAN évoque les financements associés aux postes ci dessus, notamment ceux liés à l'enfance, la jeunesse et le CTG, avec une intervention de la CAF à hauteur de 58 796 euros. Elle présente un support visuel illustrant les opérations pluriannuelles (PAT, NS, PAEC, PPT, PCAET, fonds vert, LEADER, FSE, aide du département) pour un total de 176 749 €, notant une légère augmentation par rapport à l'année précédente

DES RECETTES ENCORE ATTENDUES SUR OPÉRATIONS 2026

RECETTES NON INSCRITES AU BUDGET

Services / opérations	Fonctionnement / Investissement (F/I)	Montant subventionnable TTC	% & financeurs / HT	Montant de subvention attendu
Défi-Climat				
Gestion flotte VAE	F	7 000 €	Fonds Vert 50 %	3 500 €
Covoiturage	F	5 000 €	Fonds vert 50 %	2 500 €
achat scooters et voitures	I	25 000 €	Fonds vert 50 %	12 500 €
Schéma Directeur Cyclable	F	45 000 €	CD26 30%	11 250 €
Schéma Directeur Energies Renouvelable (ENR)	F	45 000 €	SDED forfaitaire	20 000 €
	Fonctionnement	102 000 €		37 250 €
	Investissement	25 000 €		12 500 €
Economie				
Etude MdC Formation analyse financière	F	40 000 €	CD26/Bdest 50 %	16 666 €
SIL Communes & entreprises	F	15 000 €	% refacturation	9 000 €
	Fonctionnement	55 000 €		25 666 €
	Investissement	- €		- €
Tourisme				
Aménagement Sites Naturels d'Escalade (SNE)	F	10 000 €	CD26 40%	3 333 €
Balade Sonore	F	15 000 €	Leader 80%	12 000 €
Portail Web	I	10 140 €	Leader 80 %	6 760 €
	Fonctionnement	25 000 €		15 333 €
	Investissement	10 140 €		6 760 €
Urbanisme Agriculture Forêt et Environnement				
PAT	F	130 863 €	64%	83 491 €
PPT	F	4 800 €	80%	3 840 €
	I	18 500 €	62%	11 470 €
PLUIH (dépenses 2026 estimées)	I	147 133 €	DGD 60%	70 624 €
	Fonctionnement	135 663 €		87 331 €
	Investissement	165 633 €		82 094 €
	Reste à Charge CCDB	MS	moy subv en %	Subv. en attente
Fonctionnement	152 083 €	317 663 €	52%	165 580 €
Investissement	99 419 €	200 773 €	50%	101 354 €
	251 502,57 €	518 436 €	51%	266 933 €

F. SIMIAN aborde les recettes encore attendues pour 2026, liées à des opérations concernant la mise en œuvre de la stratégie mobilité (flotte VAE, covoiturage, défi climat), avec des subventions prévues de 37 250 € en fonctionnement et 12 500 euros en investissement. Elle mentionne également des attentes en matière d'économie (SIL, étude de la maison céramique) pour 25 666 € en fonctionnement, ainsi que des projets touristiques (APN, sites naturels d'escalade, balade sonore, portail web) pour 15 333 € en fonctionnement et 6 760 € en investissement.

F. SIMIAN précise les dépenses environnementales, notamment le PAT et le PLUI, avec des estimations de dépenses pour 2026 s'élevant à 147 733 €, ainsi que les subventions de l'État pour les documents d'urbanisme, totalisant 87 331 € en fonctionnement et 82 094€ en investissement. Elle souligne que ces aides, bien qu'attendues, n'ont pas encore fait l'objet d'arrêtés attributifs, représentant un potentiel total de 266 933 €.

F. SIMIAN présente un récapitulatif visuel du reste à charge de la CCDB (251 502 €), pour un montant subventionnable de 518 436 € et des subventions attendues (51 % en moyenne). Elle annonce ensuite le passage au budget principal, invitant à examiner la section de fonctionnement par chapitre et l'investissement par opération, en commençant par le chapitre 011.

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	7 463 836 €	5 219 186 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		2 244 650 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 463 836 €	7 463 836 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	2 064 094 €	2 288 085 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	83 400 €	87 975 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	228 566 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 376 060 €	2 376 060 €
TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	9 839 896 €	9 839 896 €

Elle expose les éléments du budget de fonctionnement, avec le total des recettes à 5 219 896 €. Elle ajoute que l'ajout du résultat reporté de 2 244 605 € permet d'atteindre un équilibre budgétaire de 7 463 836 €. Elle propose d'examiner les détails et souligne un reclassement partiel de la ligne 6042 vers la 62268. Elle mentionne également les commentaires apportés par B. BERARD sur le document, notamment concernant les informations liées à l'électricité, tout en invitant cette dernière à intervenir.

P. BENOIT interroge sur le basculement de l'article 6042 vers le 62268 et demande les raisons de ce changement.

B. BERARD explique que le Service de Gestion Comptable (SGC) a rejeté l'inscription des prestations concernées au compte 6042, réservé aux prestations de services refacturées aux familles. Elle précise que, par le passé, des prestations comme celles du CTEAC y étaient enregistrées, bien qu'elles ne soient pas refacturées, ce qui n'est plus autorisé. Elle ajoute que ce compte doit désormais se limiter aux activités des accueils de loisirs partiellement refacturées aux familles.

F. SIMIAN indique que, concernant les communes, les recettes des dotations n'ont pas été modifiées.

M-A. BARBE souligne l'importance des dépenses liées aux études et recherches, indiquant qu'elles dépassent les 500 000 € dans leur globalité, ce qui représente un montant conséquent pour le budget. Il précise que ces coûts sont répartis aux chapitres 617 et 62268.

F. SIMIAN rappelle que lors d'une précédente analyse des CA, plusieurs études et dispositifs prévus l'année précédente n'avaient pas été réalisés et sont désormais disponibles. Elle précise que l'OPAH-RU, dédié à la rénovation énergétique, ne constitue pas une étude mais un ensemble d'aides et d'actions d'animation, avec un budget de 300 000 € pour cette dernière année de mise en œuvre. Concernant les autres dispositifs, elle expose que l'AMI Efficacity est lié au PCAET, tandis que les énergies renouvelables (EnR), proposées depuis deux ans, n'avaient pas encore fait l'objet d'un engagement, désormais en cours d'élaboration. Elle ajoute que le schéma directeur cyclable, également prévu, a été lancé, et mentionne d'autres actions. Enfin, elle souligne que le principal engagement reste l'OPAH-RU, un programme pluriannuel axé sur l'animation des rénovations énergétiques.

M-A. BARBE interroge sur le chapitre 62268, précisant qu'il s'agit à nouveau d'études pour le PAT, avec un montant de 79 138 € en fonctionnement, et demande si ces fonds correspondent à des engagements pris pour les trois années à venir.

F. SIMIAN indique que la précision concerne spécifiquement l'année 2026.

M-A. BARBE interroge sur la pérennité des montants alloués, demandant si les deux années suivantes bénéficieront des mêmes engagements financiers, précisant que ces derniers ont été actés pour une durée de trois ans lors d'une décision formelle.

F. SIMIAN ré-explique que la convention est signée avec l'État et le FEADER, précisant qu'elle engage annuellement par le biais de consultations ciblées sur certaines actions. Elle ajoute que le montant maximal prévu pour ces actions s'élève à 79 138€.

M-A. BARBE interroge sur les perspectives pour l'année 2026.

F. SIMIAN évoque les prévisions financières pour l'année 2026, en mettant l'accent sur les recettes correspondantes.

M-A. BARBE interroge sur l'engagement des décisions pour l'année 2027, soulignant qu'elles ont été signées par décision de la Présidente mais ne sont pas marquées comme telles.

F. SIMIAN précise qu'elle n'a pas signé en décision les engagements relatifs aux actions, mais uniquement la convention, soulignant que ces deux éléments ne sont pas équivalents.

M-A. BARBE évoque les dépenses liées à la chambre d'agriculture, précisant qu'elles sont établies pour une durée de deux ans avec un montant annuel fixe de remboursement, tout en s'interrogeant sur les modalités applicables à d'autres postes similaires.

F. SIMIAN précise que si la situation décrite est exacte, elle ne s'applique pas à tous les cas, soulignant que certains relèvent d'une approche en *one shot*.

C. MOULIN interroge sur le montant total prévu par la convention signée.

F. SIMIAN re-précise la distinction entre contrat et convention, soulignant que cette dernière concerne un accord avec l'État et la région portant sur des prévisions d'actions, avec une réservation de subvention.

C. MOULIN interroge sur la nécessité d'avoir communiqué un montant aux interlocuteurs concernés.

F. SIMIAN explique les modalités de gestion des subventions, précisant que leur versement est conditionné à l'engagement des fonds. Elle détaille ensuite les montants alloués, indiquant que l'accord de subvention européen s'élève à 141 937 €, tandis que celui de l'État atteint 93 353 €, ces montants représentant uniquement les subventions. F. SIMIAN ajoute que le calcul des subventions de l'État repose sur un montant global de 368 655 €, alors que pour l'Europe, les dépenses subventionnables, différentes de celles de l'État, s'établissent à 412 609 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BUDGET 2025	PROPO 2026	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2025	PROPO 2026
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	906 159.00 €	1 116 816.00 €	CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	1 250.00 €	200.00 €
CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	1 506 123.00 €	1 614 933.00 €	CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	468 440.00 €	466 261.00 €
CHAPITRE 014- Atténuations de produits	1 566 792.00 €	1 568 072.00 €	CHAPITRE 73 et 731 - Impôts et taxes et fiscalité locale	3 360 511.00 €	3 409 699.00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 137 410.00 €	1 158 883.00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	1 215 163.00 €	1 062 263.00 €
Total des dépenses de gestion courante	5 116 484.00 €	5 458 704.00 €	CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	1 100.00 €	4 600.00 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	16 763.00 €	14 780.00 €	Total des recettes de gestion courante	5 046 464.00 €	4 943 023.00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	3 000.00 €	4 100.00 €	CHAPITRE 76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 68 - Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 136 247.00 €	5 477 584.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 046 464.00 €	4 943 023.00 €
CHAPITRE 023 - Excédent versé à l'investissement	1 949 104.00 €	1 643 549.00 €			
CHAPITRE 042 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	325 394.00 €	342 703.00 €	CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	268 771.00 €	276 163.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 274 498.00 €	1 986 252.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	268 771.00 €	276 163.00 €
TOTAL	7 410 745.00 €	7 463 836.00 €	TOTAL	5 315 235.00 €	5 219 186.00 €
		+			+
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ	2 095 510.00 €	2 244 650.00 €
		=			=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026		7 463 836.00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026		7 463 836.00 €

F. SIMIAN aborde ensuite la partie investissement du budget primitif, présentant un support visuel illustrant les données du tableau. Elle présente les dépenses par opérations puis poursuit en examinant les recettes, et les restes à réaliser (RAR). Elle conclut en invitant les participants à poser d'éventuelles questions.

M-A. BARBE indique ne pas avoir tout saisi lors de la précédente réunion mais rappelle qu'une délibération a été adoptée concernant les vélos, pour un montant total de 91 000 €, ainsi que des véhicules supplémentaires évalués à 25 000 €. Il souligne que ce budget, supérieur à ce qui avait été initialement évoqué, suscite des interrogations, notamment sur les modalités pratiques de fonctionnement de ces vélos, exprimant une certaine inquiétude à ce sujet.

F. SIMIAN cède la parole à G. MORÉNAS-MORIN afin qu'elle apporte une explication.

G. MORÉNAS-MORIN expose le projet de mise en location de neuf vélos en longue durée, destinés spécifiquement à un public nécessitant un moyen de transport pour accéder à un emploi, un stage ou un travail saisonnier. Elle précise que ces vélos seront attribués sur prescription, délivrée soit par la mission locale, soit par l'association ADEFI, en fonction des besoins identifiés.

G. MORÉNAS-MORIN indique que la gestion de ces vélos, incluant la maintenance, la location et le suivi des disponibilités, sera confiée à une association partenaire, soit Lien26, soit ADEFI. Elle souligne que ces locations pourront varier entre des durées courtes, moyennes ou longues, selon les situations. G. MORÉNAS-MORIN ajoute que les neuf vélos seront répartis sur le territoire et gérés intégralement par l'association désignée.

M-A. BARBE exprime ses doutes quant à la viabilité du projet, le comparant à Réseau Pouce et estimant qu'il bénéficierait principalement à Dieulefit plutôt qu'à l'ensemble de la communauté. Il considère que cela représenterait davantage un investissement local pour Dieulefit qu'un investissement communautaire.

G. MORÉNAS-MORIN évoque les démarches entreprises pour trouver un espace adapté ainsi qu'une association prête à en assurer la gestion.

M-A. BARBE exprime son désaccord avec l'affirmation précédente.

G. MORÉNAS-MORIN souligne que des initiatives similaires fonctionnent déjà dans d'autres intercommunalités, et évoque la nécessité d'un essai pour répondre à des besoins identifiés.

T. DIDIER souligne qu'il est tout à fait normal de trouver des réussites dans la Vallée du Roubion, arguant que bien que la Vallée du Jabron puisse paraître plus plate, cela ne justifie en rien une différence de résultats, affirmant que sa vallée mérite tout autant d'être considérée comme une réussite.

M-A. BARBE exprime ses doutes quant au résultat d'un événement auquel il ne pourra pas assister.

C. MOULIN exprime ses réserves concernant le coût d'un essai, qu'elle estime élevé à 100 000 €.

M-A. BARBE interroge sur l'état d'avancement des prévisions concernant la porterie Robin, demandant également ce que cette situation impliquera pour leurs successeurs.

F. SIMIAN indique que pour la porterie Robin, une relance du bureau d'études a été effectuée après un travail préalable avec le C.A.U.E. Elle précise qu'une étude de planification, incluant la programmation et la maîtrise d'œuvre, a été lancée sur recommandation du C.A.U.E, qui a souligné la nécessité de commencer par cette étape. Elle ajoute qu'une fois ces études avancées, les résultats de la programmation seront soumis à un groupe de travail dédié à la poterie Robin.

M-A. BARBE interroge sur les prévisions budgétaires concernant le financement des études et demande la date butoir pour la réponse à adresser à EPORA.

F. SIMIAN annonce que l'année 2027 est retenue EPORA, puis interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions supplémentaires concernant l'investissement.

G. MORÉNAS-MORIN précise que les 100 000 € évoqués pour la mobilité n'incluent pas uniquement l'achat des vélos, mais également celui de deux mini-bus destinés au service enfance jeunesse, soulignant que le montant ne correspond pas exclusivement à l'acquisition de neuf vélos.

M-A. BARBE précise que le coût des deux minibus s'élève à 72 725 €, tout en rappelant que le vote précédent avait porté sur un budget de 93 000 € pour les vélos.

G. MORÉNAS-MORIN indique qu'au-delà des vélos standards, trois vélos supplémentaires sont dédiés à la présentation et à la démonstration.

M-A. BARBE souligne l'absence d'inscription des voitures dans le montant de 93 000€ et s'interroge sur le coût élevé attribué aux vélos.

P. BENOIT interroge sur la gestion des vélos en cas de casse ou de nécessité de renouvellement.

G. MORENAS-MORIN indique que l'assurance a été contactée et ils seront assurés.

P. BENOIT interroge sur les actions menées concernant la poterie Robin, notamment en ce qui concerne les moules conservés à l'intérieur. Il évoque sa demande antérieure sur d'éventuelles initiatives de préservation de ce patrimoine, comme la réalisation d'une copie 3D, et souhaite savoir si des mesures ont été prises en ce sens.

F. SIMIAN indique que la copie 3D n'est pas encore envisageable, mais souligne la nécessité de mettre les éléments "au sec". Elle précise qu'il faut les programmer, c'est-à-dire trouver des étagères pour les stocker, et mentionne que le toit de la grande cheminée a été refait afin d'éviter les fuites d'eau. Elle expose que l'objectif est de les entreposer sur des étagères, tout en précisant que si cela n'est pas possible, il faudra les sortir de l'atelier. Elle ajoute qu'il est indispensable d'obtenir l'accord d'EPORA avant toute action. Enfin, elle passe la parole à J-P. LEYDIER.

J-P. LEYDIER interroge sur l'inclusion des vélos dans le montant de 455 600€ mentionné au chapitre 21 relatif aux immobilisations corporelles.

F. SIMIAN indique que le montant alloué aux vélos est bien inscrit dans le budget. Elle précise qu'au sein des 455 600 € prévus, une enveloppe de 250 000 € est réservée à l'achat éventuel de foncier en zone d'activité.

J-P. LEYDIER indique que le portage de la poterie Robin par EPORA n'est pas inclus dans l'opération mentionnée.

F. SIMIAN précise que, parmi les 455 600 € du chapitre 21, 250 000 € ont été mis de côté, tandis que 50 000 € correspondent à des dépenses imprévues liées à la fongibilité des crédits. Elle détaille également que 116 000 € sont alloués au matériel roulant, 72 725 € au RAR incluant deux mini-projets, et 39 600 € à d'autres immobilisations corporelles. Elle cède ensuite la parole à M. BRUN.

M. BRUN interroge sur le montant inscrit en dépense pour l'opération 31 liée à l'aménagement touristique, qu'elle évalue à 213 590 €.

F. SIMIAN indique que la prévision d'évolution de l'Office du tourisme implique une mutualisation avec la Maison de la Céramique, une solution validée en Comité des maires. Elle précise que cette démarche vise à réduire les coûts de fonctionnement en regroupant les services sur un même site, évitant ainsi le maintien de deux structures distinctes. Elle évoque également la nécessité de réaliser des études de structure pour évaluer la faisabilité d'un réhaussement au-dessus du premier niveau.

M. BRUN interroge sur le fait que cette mesure ne soit pas matérialisée dans les bâtiments.

F. SIMIAN précise que la solution a été indiquée dans l'office de tourisme (OT) et que, concernant les bâtiments, il s'agit souvent de la réserve. Elle passe ensuite la parole à C. MOULIN.

C. MOULIN évoque le plan de gestion de l'ENS de Miélandre, mentionnant qu'un reste à réaliser d'actions engagées mais non achevées a été identifié. Elle précise que ces actions seront reportées sur l'année suivante et indique avoir vérifié leur inscription en RAR, citant la confirmation apportée par C. HARMEGNIES à ce sujet.

F. SIMIAN interroge l'assistance pour savoir s'il reste des questions à aborder, précisant qu'aucun arrêt n'a été acté concernant le plan de gestion en raison de l'absence de signature.

M-A. BARBE exprime son refus de voter le budget en raison des engagements importants pris au chapitre des bâtiments et des immobilisations corporelles. Il souligne son choc face au nombre élevé de décisions prises (102 à 104) par la Présidente au cours de l'année 2025, un volume qu'il qualifie de colossal et inédit dans son expérience. Il précise sa crainte de voir ces pratiques se pérenniser, notamment par des décisions prises "à la volée" par les futurs dirigeants, et insiste sur sa volonté de ne pas léguer une telle situation à ses successeurs.

F. SIMIAN indique avoir pris note de la remarque et annonce soumettre aux votes chaque budget séparément.

E. BOUVIER indique avoir reçu le pouvoir d'I. COINTAULT, qui lui a fait savoir qu'elle s'abstenait pour l'ensemble des budgets prévisionnels, et précise lever la main à chaque vote en conséquence

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	RAR 2025	PROPO 2026	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	RAR 2025	PROPO 2026
Opération 22 Aménagement crèches	0.00€	52 900.00€	Opération 22 Aménagement crèches	0.00€	0.00€
Opération 26 Matériel et mobilier	1 380.00€	13 200.00€	Opération 26 Matériel et mobilier	0.00€	0.00€
Opération 28 Aménagement maison céramique	0.00€	0.00€	Opération 28 Aménagement maison céramique	0.00€	0.00€
Opération 30 Centres de loisirs	3 952.00€	50 950.00€	Opération 30 Centres de loisirs	1 975.00€	7 500.00€
Opération 31 Aménagements touristiques	0.00€	213 590.00€	Opération 31 Aménagements touristiques	0.00€	0.00€
Opération 32 Bâtiments	0.00€	311 220.00€	Opération 32 Bâtiments	0.00€	0.00€
Opération 33 Fibre optique	0.00€	0.00€	Opération 33 Fibre optique	0.00€	0.00€
Opération 34 Aménagements culturels	0.00€	0.00€	Opération 34 Aménagements culturels	0.00€	0.00€
Opération 36 Siège CCDB	0.00€	33 000.00€	Opération 36 Siège CCDB	50 000.00€	0.00€
Opération 37 PLUI	4 998.00€	488 133.00€	Opération 37 PLUI	0.00€	0.00€
Opération 38 ENS	0.00€	18 500.00€	Opération 38 ENS	0.00€	0.00€
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles	0.00€	30 000.00€	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissements (opérations)	36 000.00€	70 342.00€
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	73 070.00€	455 600.00€	CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00€	0.00€
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	0.00€	0.00€			
Total des dépenses d'équipement	83 400.00€	1 667 093.00€	Total des recettes d'équipement	87 975.00€	77 842.00€
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00€	0.00€	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00€	223 991.00€
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	0.00€	0.00€	165 - Dépôts et cautionnements reçus	0.00€	0.00€
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00€	120 838.00€			
Total des dépenses réelles d'investissement	83 400.00€	1 787 931.00€	Total des recettes réelles d'investissement	87 975.00€	301 833.00€
CHAPITRE 040 - Amortissement immo corp. et incorp.	0.00€	276 163.00€	CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00€	1 643 549.00€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00€	276 163.00€	CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	0.00€	342 703.00€
TOTAL	83 400.00€	2 064 094.00€	Total des recettes d'ordre d'investissement	0.00€	1 986 252.00€
			TOTAL	87 975.00€	2 288 085.00€
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ		228 566.00€	R 001 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00€
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		2 376 060.00€	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026		2 376 060.00€

F. SIMIAN annonce que le prochain point du budget portera sur les déchets et donne la parole à G. LEOPOLD VP en charge de la commission « Gestion des déchets »

BUDGET ANNEXE – DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	3 022 414 €	2 053 056 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		969 358 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 022 414 €	3 022 414 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	1 439 858 €	1 253 397 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	119 674 €	20 000 €
Résultat d'investissement antérieur (001)		286 135 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 559 532 €	1 559 532 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	4 581 946 €	4 581 946 €

G. LEOPOLD présente la lecture des sections de fonctionnement, détaillant les dépenses et recettes s'élevant à 3 022 414,00 €, en référence aux pages 2 à 10a du document. Il interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions relatives au fonctionnement avant de proposer de passer directement à la partie consacrée à l'investissement.

P. BENOIT interroge sur le compte relatif au chapitre 6161 multirisques, demandant s'il n'existait pas un autre compte pour cette ligne budgétaire, et précise que la situation était similaire pour le compte principal.

F. SIMIAN explique que la situation précédente concernait un autre compte, soulignant une différence de ligne comptable. Elle précise que l'élément en question se trouvait dans le compte 6168, juste en dessous, avant de proposer de poursuivre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BUDGET 2025	PROPO 2026	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2025	PROPO 2026
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	561 622.00 €	663 700.00 €	CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	12 000.00 €	0.00 €
CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	263 600.00 €	275 524.00 €	CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 715 264.00 €	1 721 803.00 €
CHAPITRE 014- Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	832 010.00 €	819 500.00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	220 000.00 €	240 000.00 €
Total des dépenses de gestion courante	1 657 232.00 €	1 758 724.00 €	CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	12 500.00 €	8 000.00 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	35 347.00 €	28 793.00 €	Total des recettes de gestion courante	1 959 764.00 €	1 969 803.00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	38 000.00 €	10 000.00 €	CHAPITRE 76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	61 000.00 €	0.00 €	CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	2 000.00 €	10 000.00 €
CHAPITRE 022- Dépenses imprévues	20 000.00 €	0.00 €	CHAPITRE 78 - Reprises sur provisions et dépréciations	0.00 €	50 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 811 579.00 €	1 797 517.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 961 764.00 €	2 029 803.00 €
CHAPITRE 023 - Excédent versé à l'investissement	748 553.00 €	1 089 531.00 €			
CHAPITRE 042 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	177 761.00 €	135 366.00 €	CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	38 926.00 €	23 253.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	926 314.00 €	1 224 897.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	38 926.00 €	23 253.00 €
TOTAL	2 737 893.00 €	3 022 414.00 €	TOTAL	2 000 690.00 €	2 053 056.00 €
		+			+
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ	737 203.00 €	969 358.00 €
		=			=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026	3 022 414.00 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026	3 022 414.00 €	

G. LEOPOLD présente la section d'investissement en détaillant les dépenses prévues. Il cite plusieurs opérations, notamment l'achat de conteneurs pour 120 000 €, l'aménagement d'un espace pour 400 000 €, une forme de gestion des déchets à 155 000 €, ainsi qu'un projet lié à l'économie circulaire évalué à 195 000 €.

G. LEOPOLD précise que le total des dépenses de fonctionnement à 1 355 705 euros, incluant des reports de crédits (RR) de 119 614 € dont l'opération 18. Il ajoute que le chapitre 16 comprend une dette de 60 900 €, tandis que les dépenses réelles d'investissement atteignent 1 416 605 €. Par ailleurs, il indique une augmentation des éléments d'ordre d'investissement de 23 3253 €, portant le total des éléments d'investissement à 1 439 858€.

G. LEOPOLD aborde ensuite les recettes d'investissement, il souligne que le total des recettes d'investissement s'élève à 1 253 397 €, auquel s'ajoute un résultat reporté de 286 135 €, pour un total général des recettes d'investissement de 1 559 532 €. Il conclut en demandant s'il y a des questions sur ces éléments.

M-A. BARBE interroge sur l'état d'avancement du projet de plateforme biodéchets et demande si un lieu a été sélectionné pour son implantation.

G. LEOPOLD indique que les premiers résultats des études d'aménagements viennent d'être obtenus, précisant que l'implantation de la plateforme bio-déchets serait prévue au nord de la parcelle acquise par la CCDB à Graveyron, plus précisément au nord du bâtiment existant.

M-A. BARBE interroge sur l'état d'avancement du chapitre 21 concernant les immobilisations corporelles, précisant qu'il serait actuellement en attente.

G. LEOPOLD indique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture passager et cède la parole à B. BERRARD.

B. BERARD indique que l'équilibre de la section est en jeu, précisant qu'elle présente un excédent en investissement, ce qui permet d'équilibrer des dépenses qui n'ont pas encore été engagées.

M-A. BARBE interroge sur la possibilité d'inscrire une question technique dans le poste des dépenses imprévues.

B. BERARD indique que, malgré l'existence de dépenses imprévues, celles-ci ont été supprimées dans la nouvelle nomenclature M4. Il précise que ce mécanisme a été intégré selon le principe de fongibilité des crédits, comme pour la M57, et souligne que la limite appliquée reste identique à celle des dépenses imprévues, soit 7,5 % des dépenses réelles.

M-A. BARBE exprime ses inquiétudes concernant la gestion d'un tiers du budget, soulignant que les modalités actuelles permettraient de le reprendre sans passer par une délibération modificative ni par le conseil communautaire. Il insiste sur la nécessité d'être informé et privilégie un processus similaire à celui du budget général, exigeant une délibération obligatoire via le conseil communautaire.

F. SIMIAN indique que ce point sera abordé lors de la délégation de pouvoir et demande à G. LEOPOLD de procéder au vote en l'absence de questions supplémentaires.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	RAR 2025	PROPO 2026	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	RAR 2025	PROPO 2026
Opération n°18 - Achats containers et bacs	99 674.00 €	120 000.00 €	Opération n°18 - Achats containers et bacs	0.00 €	0.00 €
Opération n°20 - Aménagement déchetteries	0.00 €	400 000.00 €	Opération n°20 - Aménagement déchetteries	0.00 €	0.00 €
Opération n°21 - Plateforme Biodéchets	0.00 €	155 000.00 €	Opération n°21 - Plateforme Biodéchets	0.00 €	0.00 €
Opération n°22 - Pôle économie circulaire	0.00 €	195 000.00 €	Opération n°22 - Pôle économie circulaire	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	450 405.00 €	CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €			
CHAPITRE 26 - Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	6 800.00 €			
458101 - Délégation maîtrise ouvrage - Création PAV	20 000.00 €	28 500.00 €	458201 - Délégation maîtrise ouvrage - Création PAV	20 000.00 €	28 500.00 €
Total des dépenses d'équipements	119 674.00 €	1 355 705.00 €	Total des recettes d'équipements	20 000.00 €	28 500.00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	60 900.00 €	106 - Réserves	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	119 674.00 €	1 416 605.00 €	Total des recettes réelles d'investissement	20 000.00 €	28 500.00 €
			CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation	0.00 €	1 089 531.00 €
CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	0.00 €	23 253.00 €	CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles		135 366.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	23 253.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 224 897.00 €
TOTAL	119 674.00 €	1 439 858.00 €	TOTAL	20 000.00 €	1 253 397.00 €
		+			+
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €	R 001 RÉSULTAT REPORTÉ		286 135.00 €
		-			-
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026	1 559 532.00 €		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026	1 559 532.00 €	

D. GRANGE indique que le vote porte globalement sur le fonctionnement et l'investissement, sans préciser davantage la distinction entre ces deux aspects.

G. LEOPOLD interroge l'assemblée sur les oppositions au budget prévisionnel couvrant à la fois le fonctionnement et l'investissement, mentionnant deux votes contre et deux abstentions avant de remercier les participants.

F. SIMIAN indique qu'il est temps d'aborder le budget prévisionnel du réseau de chaleur et cède la parole à T. DIDIER VP en charge de la commission « Travaux Bâtiments »

T. DIDIER indique que les résultats des deux dernières années sont nettement meilleurs que ceux enregistrés précédemment, en raison de la résolution de certains soucis techniques. Il souligne que cette amélioration a permis une stabilisation du budget de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE – RÉGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	155 773 €	90 309 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		65 464 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	155 773 €	155 773 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	104 995 €	77 646 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0 €	0 €
Résultat d'investissement antérieur (001)		27 349 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 995 €	104 995 €
TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	260 768 €	260 768 €

T. DIDIER présente ensuite les sections de dépenses de fonctionnement, précisant qu'une partie de l'excédent a été utilisée pour stabiliser ce budget. Il détaille notamment l'affectation d'une ligne budgétaire de 3 000 € (référéncée 61 558) au stockage de pièces d'usure courantes pour la chaudière bois, ce qui vise à limiter les arrêts de celle-ci et à réduire les coûts élevés liés à l'utilisation de fioul

T. DIDIER annonce également la mise en place d'un comité d'exploitation, budgétisé à 2 500 € (ligne 6226), afin de détecter rapidement d'éventuelles dérives. Il explique que ce dispositif s'appuie sur un investissement réalisé l'année précédente, à savoir le remplacement de la porte de l'armoire électrique, permettant désormais un télé-suivi de l'installation. Il ajoute que cette prestation de télé-suivi est assurée pour un coût de 500 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BUDGET 2025	PROPO 2026	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2025	PROPO 2026
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	66 088.00 €	77 617.00 €	CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	2 780.26 €	500.00 €	CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70 800.00 €	81 504.00 €
CHAPITRE 014- Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	10.00 €	10.00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de gestion courante	68 878.26 €	78 127.00 €	CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €	Total des recettes de gestion courante	70 800.00 €	81 504.00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 68 - Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	773.00 €	0.00 €
CHAPITRE 022- Dépenses imprévues	4 000.00 €	0.00 €	CHAPITRE 78 - Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	72 878.26 €	78 127.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	71 573.00 €	81 504.00 €
CHAPITRE 023 - Excédent versé à l'investissement	36 158.00 €	62 854.00 €			
CHAPITRE 042 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	14 792.00 €	14 792.00 €	CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	9 042.00 €	8 805.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	50 950.00 €	77 646.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 042.00 €	8 805.00 €
TOTAL	123 828.26 €	155 773.00 €	TOTAL	80 615.00 €	90 309.00 €
		+			+
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ		65 464.00 €
		=			=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026	155 773.00 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026	155 773.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	RAR 2025	PROPO 2026	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	RAR 2025	PROPO 2026
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	12 000.00 €	CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	84 190.00 €			
Total des dépenses d'équipements	0.00 €	96 190.00 €	Total des recettes d'équipements	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	106 - Réserves	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	165 - Dpôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	0.00 €	96 190.00 €	Total des recettes réelles d'investissement	0.00 €	0.00 €
			CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation	0.00 €	62 854.00 €
CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	0.00 €	8 805.00 €	CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	0.00 €	14 792.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	8 805.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	0.00 €	77 646.00 €
TOTAL	0.00 €	104 995.00 €	TOTAL	0.00 €	77 646.00 €
		+			+
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €	R 001 RÉSULTAT REPORTÉ		27 349.00 €
		=			=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026	104 995.00 €		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026	104 995.00 €	

T. DIDIER annonce le lancement d'une opération d'investissement visant à remplacer les compteurs de chaleur par un matériel plus conforme et spécifique, pour un montant de 12 000 €, correspondant à la ligne budgétaire 2151.

Il invite ensuite les participants à poser d'éventuelles questions avant de procéder au vote.

F. SIMIAN donne la parole à M. EBERHARD VP en charge de la commission « Développement Economique ». Il présente la répartition du budget alloué aux activités liées à l'économie et aux locatifs.

M. EBERHARD présente le fonctionnement des dépenses et des recettes avant d'interroger l'assemblée sur d'éventuelles questions

BUDGET ANNEXE – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCATIVES EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	64 965 €	65 061 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)	96 €	0 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	65 061 €	65 061 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	28 287 €	88 225 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	59 938 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 225 €	88 225 €
TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	153 286 €	153 286 €

P. BENOIT interroge sur la baisse des loyers observée au chapitre 70, demandant si cela s'explique par des départs de locataires.

M. EBERHARD indique qu'un locataire, en l'occurrence l'association dédiée à l'agroforesterie, a quitté les lieux. Il précise que des travaux de remise en état seront prochainement engagés.

P. BENOIT interroge sur la possibilité de ne pas relouer le bien en 2026.

M. EBERHARD indique qu'à ce stade, la location du bien n'est pas encore estimée et exprime une incertitude quant à la possibilité de le relouer.

C. MOULIN explique que la subvention d'équilibre a été prévue à cet effet et souligne son caractère réconfortant. Elle interroge toutefois sur la possibilité d'équilibrer les comptes sans recourir systématiquement au budget général.

F. SIMIAN indique que la situation actuelle reste telle quelle, précisant que les résultats sont légèrement négatifs.

M. EBERHARD indique qu'il est prévu d'installer un atelier conformément aux préconisations de l'étude céramique, spécifiquement un atelier de relais destiné aux céramistes. Il souligne que ce projet nécessite une étude approfondie pour déterminer les aménagements nécessaires. Il précise qu'à ce stade, les réflexions portaient sur les modalités de mise en œuvre et ajoute qu'E. JUNGO n'avait pas eu le temps d'achever le projet.

F. SIMIAN souligne les contraintes réglementaires limitant les augmentations de loyer, et que les bailleurs sont encadrés dans ce domaine. Elle évoque la nécessité de travailler sur l'augmentation des loyers pour les baux arrivant à échéance et invite les participants à partager d'autres marques ou questions sur le sujet.

P. BENOIT indique qu'il n'y a personne à l'atelier 5 et demande confirmation de cette situation.

M. EBERHARD confirme ces propos.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BUDGET 2025	PROPO 2026	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2025	PROPO 2026
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	17 508.00 €	17 534.00 €	CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	0.00 €	200.00 €	CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 800.00 €	4 132.00 €
CHAPITRE 014- Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 720.00 €	2 446.00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	9 036.00 €	13 027.00 €
Total des dépenses de gestion courante	19 228.00 €	20 180.00 €	CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	31 134.00 €	30 882.00 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €	Total des recettes de gestion courante	46 970.00 €	48 041.00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €
			CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 228.00 €	20 180.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	46 970.00 €	48 041.00 €
CHAPITRE 023 - Excédent versé à l'investissement	0.00 €	0.00 €			
CHAPITRE 042 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	44 762.00 €	44 785.00 €	CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	17 020.00 €	17 020.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	44 762.00 €	44 785.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	17 020.00 €	17 020.00 €
TOTAL	63 990.00 €	64 965.00 €	TOTAL	63 990.00 €	65 061.00 €
		+			+
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ		96.00 €	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €
					=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026		65 061.00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026		65 061.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	RAR 2025	PROPO 2026	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	RAR 2025	PROPO 2026
Opération n°101 - Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	43 440.00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €			
Total des dépenses d'équipements	0.00 €	0.00 €	Total des recettes d'équipements	0.00 €	43 440.00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves		0.00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	11 267.00 €	106 - Réserves		0.00 €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus		0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	0.00 €	11 267.00 €	Total des recettes réelles d'investissement	0.00 €	43 440.00 €
			CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation		0.00 €
CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	0.00 €	17 020.00 €	CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles		44 785.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	17 020.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		44 785.00 €
TOTAL	0.00 €	28 287.00 €	TOTAL	0.00 €	88 225.00 €
		+			+
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ		59 938.00 €	R 001 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €
		=			=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		88 225.00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026		88 225.00 €

M. EBERHARD annonce le passage à la section concernant l'investissement, spécifiquement l'opération 101, les chapitres 21 et 23, ainsi que la page 6 sur 7 du document. Il demande s'il y a des questions avant de procéder au vote.

BUDGET ANNEXE – CRÉATION DE ZONES D'ACTIVITÉS SUR LE PAYS DE DIEULEFIT - EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	474 146 €	474 146 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)	0,00 €	0,00 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	474 146 €	474 146 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	190 000 €	451 776 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	261 776 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	451 776 €	451 776 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	925 922 €	925 922 €

M. EBERHARD présente le budget de la zone d'activité en indiquant que le compte total des recettes de fonctionnement s'élève à 474 146 euros, puis interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BUDGET 2025	PROPO 2026	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2025	PROPO 2026
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	6 000.00 €	22 360.00 €	CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	333 476.00 €	284 146.00 €
CHAPITRE 014- Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	20.00 €	10.00 €	CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de gestion courante	6 020.00 €	22 370.00 €	CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €	Total des recettes de gestion courante	333 476.00 €	284 146.00 €
CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €
			CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 020.00 €	22 370.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	333 476.00 €	284 146.00 €
CHAPITRE 023 - Excédent versé à l'investissement	341 934.00 €	224 434.00 €			
CHAPITRE 042 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	285 522.00 €	227 342.00 €	CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	300 000.00 €	190 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	627 456.00 €	451 776.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	300 000.00 €	190 000.00 €
TOTAL	633 476.00 €	474 146.00 €	TOTAL	633 476.00 €	474 146.00 €
		+			+
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €
		=			=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026	474 146.00 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026	474 146.00 €	

M. EBERHARD indique que les sections d'investissement ne comportent aucune dépense liée aux opérations ou aux équipements

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	RAR 2025	PROPO 2026	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	RAR 2025	PROPO 2026
Opération n°205 - ZA Boulagne	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €			
Total des dépenses d'équipements	0.00 €	0.00 €	Total des recettes d'équipements	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	106 - Réserves	0.00 €	0.00 €
			165 - Dpôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	0.00 €	0.00 €	Total des recettes réelles d'investissement	0.00 €	0.00 €
			CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation	0.00 €	224 434.00 €
CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	0.00 €	190 000.00 €	CHAPITRE 040 - Amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	0.00 €	227 342.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	190 000.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	0.00 €	451 776.00 €
TOTAL	0.00 €	190 000.00 €	TOTAL	0.00 €	451 776.00 €
		+			+
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ		261 776.00 €	R 001 RÉSULTAT REPORTÉ		0.00 €
		=			=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026		451 776.00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026		451 776.00 €

Il demande ensuite s'il y a des questions avant de proposer de passer au vote.

Délibération n°19/2026 : Vote des budgets primitifs (Budget principal et budgets annexes) - Exercice 2026



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 026-242600492-20260312-BP2026IMMO-BF



DÉLIBÉRATION 19/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT – BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 10

Nombre d'absents excusés : 5

Résultat des votes :

Budget principal : Chapitres fonctionnement

Pour : 30 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4

Budget principal: Chapitres investissement

Pour : 20 voix

Contre : 10 voix

Abstention : 4

Budget Déchets ménagers et assimilés :

Pour : 24 voix

Contre : 8 voix

Abstention : 2

Budget Activités économiques locales :

Pour : 33 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Budget Création zones activités :

Pour : 33 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Budget Réseau de Chaleur :

Pour : 33 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; P. BENOIT; M. EBERHARD; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)

Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)

M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)

Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)

M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Vote des budgets primitifs (Budget principal et budgets annexes)
- Exercice 2026

Madame la Présidente rappelle que budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est l'acte fondamental de la gestion de la collectivité car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois un acte de prévision (programme financier évaluatif des recettes à encaisser des dépenses à faire sur l'année) et un acte d'autorisation (acte juridique par lequel la présidente est autorisée à engager les dépenses votées).

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,
- Vu** les instructions comptables M57 et M4,
- Vu** la délibération n°2/2026 du 19 février 2026 adoptant les comptes administratifs de l'année 2025,
- Vu** les délibérations n°3/2026 à 7/2026 du 19 février 2026 approuvant l'affectation des résultats 2025,

Considérant la présentation de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux établis sur une évaluation sincère des dépenses et des recettes,

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les budgets pour l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets de la communauté de communes, tels que transmis en annexe de la convocation du 4 mars 2026 au présent Conseil Communautaire

Budget principal

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	7 463 836 €	5 219 186 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		2 244 650 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 463 836 €	7 463 836 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	2 064 094 €	2 288 085 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	83 400 €	87 975 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	228 566 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 376 060 €	2 376 060 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	9 839 896 €	9 839 896 €

Budget annexe – Déchets ménagers et assimilés

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	3 022 414 €	2 053 056 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		969 358 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 022 414 €	3 022 414 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	1 439 858 €	1 253 397 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	119 674 €	20 000 €
Résultat d'investissement antérieur (001)		286 135 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 559 532 €	1 559 532 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	4 581 946 €	4 581 946 €

Budget annexe – Activités économiques locatives

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	64 965 €	65 061 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)	96 €	0 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	65 061 €	65 061 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	28 287 €	88 225 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	59 938 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 225 €	88 225 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	153 286 €	153 286 €

Budget annexe – Création de zones d’activités sur le Pays de Dieulefit

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	474 146 €	474 146 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)	0,00 €	0,00 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	474 146 €	474 146 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d’investissement au titre du présent budget	190 000 €	451 776 €
+	+	+
Restes à réaliser de l’exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Résultat d’investissement antérieur (001)	261 776 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	451 776 €	451 776 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	925 922 €	925 922 €

Budget Régie de distribution de chaleur

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	155 773 €	90 309 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		65 464 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	155 773 €	155 773 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d’investissement au titre du présent budget	104 995 €	77 646 €
+	+	+
Restes à réaliser de l’exercice précédent	0 €	0 €
Résultat d’investissement antérieur (001)		27 349 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	104 995 €	104 995 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2026	260 768 €	260 768 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif principal de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'exercice 2026.

Pour la section de fonctionnement :
Par 30 voix POUR et 4 abstentions

Pour la section d'investissement :
Par 20 voix POUR
10 voix CONTRE
4 abstentions

- **APPROUVE** le budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'exercice 2026.

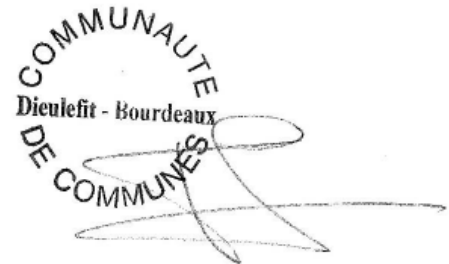
Par 24 voix POUR
8 voix CONTRE
2 Abstentions

- **APPROUVE** les budgets annexes « Activités économiques locatives » et « Création de zones d'activités sur le pays de Dieulefit » ainsi que le budget de la Régie de distribution de chaleur de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'exercice 2026.

Par 33 voix POUR et 1 abstention

- **PRÉCISE** que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement.

Le 17 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

F. SIMIAN présente la délibération. Elle évoque ensuite la situation de la Maison de la Céramique (MDC), soulignant que la Région a adopté un nouveau règlement de subventions pour les structures et métiers d'art, impactant directement le financement prévu pour la MDC. Elle précise que, contrairement aux années précédentes où un financement de 120 000 à 150 000 € était attendu, la Région ne financera désormais que cinq places dans la filière céramique menant à un diplôme de niveau bac+2 et cinq places en CAP de tournage. Elle indique que cette réduction budgétaire rendra difficile l'équilibre financier de la filière, notamment celle de onze mois conduisant au bac+2. Elle rappelle que la MDC est le seul centre habilité à délivrer ce diplôme, les autres centres ne disposant pas des agréments nécessaires (règlement Caliopi, validation par France Compétences). Elle souligne l'urgence de réfléchir à l'avenir de la MDC et appelle à la recherche de solutions, mentionnant une piste explorée via le mécénat tout en espérant ne pas s'y limiter. Elle encourage les participants à proposer des idées et à se rapprocher de la direction de la MDC.

Elle propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°20/2026 : Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 026-242600492-20260312-DELB20_2026-DE

DÉLIBÉRATION 20/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 10

Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :

Pour : 34 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; M. EBERHARD; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD;
J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)

Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)

M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)

Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)

M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le mode de financement de la formation professionnelle de céramiste par la Région, nécessite pour la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " de porter une trésorerie importante sur près de 7 mois.

Pour y faire face la régie souhaite ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 100 000 €. La caisse d'épargne demande que la CCDB s'en porte garant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

SE PORTE garant de la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € ouverte par la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " auprès de la caisse d'épargne ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



F. SIMIAN annonce que G. MORÉNAS-MORIN a donné pouvoir à F. SIMIAN et que M. EBHERARD a donné pouvoir à M. LIOTARD, ces derniers étant absents en raison d'une réunion publique.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe – Agent de prévention. Annule et remplace la Délibération n°67-2022 du 27 octobre

F. SIMIAN présente la délibération de la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{re} classe pour des missions d'agent de prévention à temps non complet. Elle explique que cette création fait suite à la demande de S. TALLIEU, qui souhaite réduire son temps de travail de 40 % à 20 %, en raison d'une charge allégée sur les communes, les plus grandes collectivités nécessitant désormais davantage de son intervention. Elle propose une mise en œuvre de ce poste à partir du 1^{er} mai et invite les participants à poser des questions avant de procéder au vote.

Délibération n°21/2026 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe – Agent de prévention. Annule et remplace la Délibération n°67-2022 du 27 octobre.

**DÉLIBÉRATION 21/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoir au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER;
S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- Agent de prévention. Annule et remplace la délibération n°67-2022 du 27 octobre

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a souhaité en 2022 créer un service mutualisé d'agent de prévention et que la commune de Dieulefit, a proposé de permettre à l'agent ayant les qualifications requises pour exercer ces fonctions d'intégrer la CCDB.

L'agent public territorial exercera une partie de ses fonctions dans le service mutualisé à raison d'une quotité de 20% d'un temps plein.

Elle rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

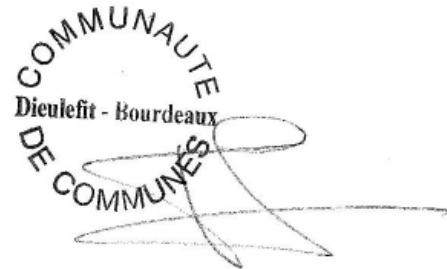
La Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, permanent à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires, afin d'exercer les missions d'agent de prévention :

- Participer à la réalisation et à la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques et assurer le suivi du plan d'actions,
- Accompagner l'ACFI dans le cadre de ses visites d'inspection et le médecin de prévention dans le cadre de ses visites de tiers-temps.
- Veiller à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité sur tous les lieux de travail,
- Aider à la prise en compte de la santé et de la sécurité dans l'organisation du travail
- Organiser des formations (1er secours, sécu incendie, PRAP ou Gestes et Postures...) pour les agents.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe afin d'exercer les missions d'agent de prévention à temps non complet et ce à compter du 1er mai 2026;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Création d'un poste d'adjoint technique principal– Accueil et secrétariat.

F. SIMIAN indique la poursuite du projet de création d'un poste d'agent d'accueil, qu'elle a précédemment évoqué, visant à assurer une présence à l'accueil le vendredi et à soutenir le secrétariat et comptabilité. Elle précise que ce poste, prévu dans le budget au chapitre 012, serait à temps non complet (40 %) à compter du 1^{er} juin. F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°22/2026 : Création d'un poste d'adjoint technique principal– Accueil et secrétariat



**DÉLIBÉRATION 22/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER;
S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Création d'un poste d'adjoint technique principal- Accueil et secrétariat

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1°, L313-2°, L313-3° et L332-8-5°.

Vu les crédits inscrit au budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

La Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non-complet soit 14 heures hebdomadaires (40%) à compter du 1er juin 2026 pour :

- Assurer un soutien à, ou suppléer le cas échéant la personne en poste à l'Accueil
- Assurer des missions administratives pour soutenir les responsables de pôles

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois :

- Des adjoints administratifs
- Des adjoints administratifs principal 2^{ème} classe

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;
- L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération sera défini en fonction du cadre d'emploi d'Adjoint administratif ou Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe selon l'expérience et le niveau d'études.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

APPROUVE la création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet et ce à compter du 1er juin 2026 ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Approbation des chartes déontologiques des Elus et des Agents de la CCDB

F. SIMIAN présente la délibération relative aux chartes déontologiques, soulignant qu'elles ne sont pas une innovation mais s'inspirent d'autres centres de gestion. Elle explique que ces chartes, déjà évoquées, concrétisent un travail engagé à la suite d'une médiation, répondant à un besoin, notamment pour les nouveaux entrants, de clarifier les rôles, droits et devoirs des agents et des élus. Elle détaille l'existence de deux chartes distinctes, l'une destinée aux élus et l'autre aux agents, accompagnée d'un livret d'accueil mis à jour, qui sera accessible à l'ensemble des agents.

F. SIMIAN ajoute que ces documents servent d'appui et de référence avant de recourir à un référent déontologue, permettant à chacun de connaître ses prérogatives et obligations. Elle invite enfin les participants à poser d'éventuelles questions sur le sujet.

P. BENOIT interroge sur l'état d'avancement de la médiation.

F. SIMIAN annonce la conclusion de la médiation et présente les mesures issues de ce processus. Elle souligne l'importance de clarifier les droits et devoirs pour l'ensemble des agents, qu'ils soient nouveaux entrants ou plus anciens, en mettant à jour le livret d'accueil. Elle précise également la mise en place d'une assurance, nommée Relyens, permettant aux agents de recourir à des prestations externes. Enfin, elle évoque la possibilité d'organiser un point d'étape dans six mois si nécessaire.

P. BENOIT interroge sur l'apaisement éventuel de la situation.

F. SIMIAN évoque une situation qui s'est apaisée, tout en soulignant que tous les éléments n'ont pas encore été exprimés, notamment les avis des personnes n'ayant pas pris la parole.

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°23/2026 : Approbation des chartes déontologiques des Elus et des Agents de la CCDB



**DÉLIBÉRATION 23/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Approbation des chartes déontologiques des Elus et des Agents de la CCDB

La Présidente, Fabienne SIMIAN, expose les deux chartes déontologiques telles que proposées au élus communautaires, elle en rappelle le contexte et les objectifs.

La déontologie est un ensemble de règles professionnelles à observer. C'est un code des devoirs qui s'imposent dans l'exercice des fonctions et aussi, dans une certaine mesure, dans son comportement privé.

Les règles déontologiques sont définies dans la loi :

- Pour les élus : loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.
- Pour les agents publics : loi statutaire n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Ces chartes élus et agents de la CCDB telles que proposées se veulent un véritable code de conduite qui s'impose aux conseillers communautaires et aux agents. Les Chartes de la CCDB ont été élaborées à partir des bonnes pratiques recensées en matière de déontologie et visent à garantir la transparence des processus et à contribuer à la bonne gestion des fonds publics.

Elles consacrent les valeurs qui fondent la spécificité de l'action et du statut des agents publics : neutralité, impartialité, probité et laïcité et elle reprend intégralement la charte de l' élu local définie dans la loi du 31 mars 2015.

Les présentes chartes de déontologie ont pour objectif de rappeler les valeurs fondamentales guidant l'action de la Communauté de Communes, de ses agents et de ses élus. Elles visent à lutter contre toute action susceptible de les exposer à la commission de fraudes ou d'actes délictuels, en références aux poursuites et sanctions auxquelles les atteintes graves aux règles déontologiques sont susceptibles de donner lieu. Elle constitue un recueil des règles de déontologie à intégrer par les élus et les agents dans leur action professionnelle quotidienne.

Être élus ou agents au sein de CCDB implique de connaître le cadre réglementaire dans lequel chacun(e) évolue. Plus qu'un référentiel d'obligations, le corpus déontologique accompagne et protège l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, tout au long de leur expérience professionnelle. Il permet de connaître et faire reconnaître ses droits et devoirs au regard des textes et de leur application au sein de la communauté.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

APPROUVE la charte déontologique des élus de la CCDB telle qu'annexée à la présente délibération ;

APPROUVE la charte déontologique des agents de la CCDB telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette délibération et d'en assurer sa diffusion.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



M-A. BARBE réitère une demande précédemment formulée concernant la création d'un poste de cuisinière à temps complet à la Ferme Saint-Pol, en collaboration avec la mairie de la Bégude-de-Mazenc. Il souligne que la cuisinière actuelle, employée à 70 %, exprime le souhait de quitter la commune pour obtenir un temps complet, ce qui risque de conduire à son départ. Il déplore l'incapacité à pérenniser cet emploi, rappelant que sa demande a systématiquement été refusée, et insiste sur la nécessité de trouver une solution pour éviter les recherches ponctuelles de personnel, notamment pour les périodes de Pâques et de l'été.

F. SIMIAN indique qu'elle avait fait remonter l'information à N. CLO concernant ce sujet abordé.

M-A. BARBE indique qu'une interlocutrice lui a affirmé refuser de s'engager dans des contrats plus longs, privilégiant des accords de courte durée, une position qu'il avoue ne pas comprendre.

F. SIMIAN annonce qu'ils vont revoir le sujet en question.

M-A. BARBE indique qu'il serait souhaitable d'organiser une rencontre rapide avec la personne concernée, soulignant qu'elle s'interroge actuellement sur sa situation de rester en poste.

F. SIMIAN indique que la demande avait été transmise au service, mais précise que, malgré cette transmission, aucune avancée n'a été constatée. Elle retournera vers S. BRUNIER pour cette demande.

6- TOURISME - PATRIMOINE

La Présidente donne la parole E. BOUVIER, Vice-président en charge de la commission « Tourisme Patrimoine Sport de nature »

Office de Tourisme du Pays de Dieulefit-Bourdeaux - Convention annuelle 2026

E. BOUVIER présente la délibération, il demande s'il y a des questions.

F. SIMIAN souligne que les budgets alloués augmentent désormais de + de 10 000 € tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

P. BENOIT souligne que pour disposer d'un outil véritablement efficace de promotion du territoire, il est nécessaire d'allouer les moyens adéquats. Il interroge sur la possibilité d'une nouvelle demande auprès de DDP, demandant si cette dernière sera reformulée, réexaminée ou abandonnée, et souligne avoir compris que la décision pourrait relever de DDP.

E. BOUVIER indique en réponse que les nouveaux élus vont se saisir du dossier DDP et qu'une décision devrait être prise au mois de juin. Il ajoute qu'il lui semble que Fabienne avait proposé cette échéance.

F. SIMIAN indique qu'aucune réponse n'a encore été reçue concernant leur courrier. Elle souligne par ailleurs que, bien que le deadline initialement fixée au mois de juin pour une réunion avec les prochains élus représentant l'OT ait été établie, cette échéance n'a pas non plus donné lieu à un retour.

E. BOUVIER propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°24/2026 : Office de Tourisme du Pays de Dieulefit-Bourdeaux - Convention annuelle 2026

**DÉLIBÉRATION 24/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*

Nombre de procurations : 12

Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :

Pour : 32 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)

Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)

M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)

Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)

Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)

M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Office de Tourisme du Pays de Dieulefit-Bourdeaux - Convention annuelle 2026

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission « Tourisme - Patrimoine », rappelle que dans le cadre de sa compétence obligatoire « Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme », la CCDB délègue les missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et d'animation des acteurs locaux du tourisme, à l'association Office de Tourisme Dieulefit-Bourdeaux.

Il rappelle également que la subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à établir une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

La convention d'objectifs et de moyens 2026 définit les rôles et engagements de chacune des parties.

Elle fait état du plan d'action de l'OT, de la répartition de sa masse salariale et des horaires d'ouverture des bureaux. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB et inscrite au budget 2026 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 175 000 € à laquelle s'ajoute 10 000€ de subvention exceptionnelle en 2026.

Éric BOUVIER en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (2 abstentions) :

APPROUVE la convention 2026 et son annexe telles que présentées et annexées à la présente délibération;

APPROUVE le montant de la subvention à l'Office de Tourisme Dieulefit-Bourdeaux de 185 000 € en 2026 dont 10 000 € à titre exceptionnel;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Régie de la Maison de la Céramique - Convention annuelle 2026

E. BOUVIER explique cette délibération et demande s'il y a des questions.

M. LIOTARD souligne la participation régulière de l'école de Roche-Saint-Secret aux actions de la Maison de la Céramique, précisant que cette collaboration est très appréciée par les enseignants, les personnels, les parents ainsi que par les enfants, et exprime ses remerciements pour cette initiative.

E. BOUVIER réagit à une remarque précédente en soulignant que plusieurs écoles ayant effectué la visite en sont satisfaites, citant notamment l'exemple de La Bégude-de-Mazenc.

F. SIMIAN indique que deux écoles par an sont invitées à la MDC et qu'un effort est fait pour les organiser en alternance sur l'ensemble du territoire.

Il propose de passer au vote si il n'y a plus de questions.

Délibération n°25/2026 : Régie de la Maison de la Céramique - Convention annuelle 2026



**DÉLIBÉRATION 25/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER;
S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Régie de la Maison de la Céramique - Convention annuelle 2026.

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux exerce la compétence *Construction, aménagement, entretien et gestion de la Maison de la Céramique*. Dans ce cadre, elle a créé en 2007 la régie de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit et participe à ses actions de médiation auprès du public via une subvention.

La subvention de fonctionnement attribuée à la Maison de la Céramique entre dans le cadre de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000€.

La convention 2026 fait état des actions annuelles menées par la régie de la Maison de la Céramique :

- L'organisation de trois expositions temporaires ;
- L'organisation de pratiques amateurs en direction des enfants, des adultes et des familles toute l'année et/ou durant les vacances scolaires (dont des actions en direction des scolaires).

Il est proposé d'attribuer à la Maison de la Céramique une subvention de 85 000 € répartie comme suit :

- 80 000€ pour le fonctionnement général ;
- 5 000€ pour les actions de médiation scolaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

APPROUVE la convention 2026 telle que présentée et annexée à la présente délibération;

APPROUVE le montant de la subvention à la Maison de la Céramique de 85 000 € ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



POINT D'ACTUALITE - « Tourisme Patrimoine»

E. BOUVIER exprime sa gratitude envers les élus pour leur soutien constant aux délibérations liées au tourisme. Il souligne que les votes favorables toutes ces années dans sa commission, démontrent une sensibilité partagée pour le tourisme et ses retombées économiques, bénéficiant à l'ensemble des acteurs du territoire.

E. BOUVIER précise qu'il ne se représentera pas et annonce qu'il a envoyé un mail à sa commission pour remercier officiellement les élus, tout en saluant leur engagement.

E. BOUVIER évoque le soutien de P. BENOIT, qu'il remercie pour son appui lors des débats et remarques, tout en lui souhaitant une continuation fructueuse dans ses fonctions.

E. BOUVIER conclut en formulant des vœux de réussite pour le service du tourisme sous la responsabilité des prochains élus.

7- CULTURE ET SOLIDARITÉS

La Présidente donne la parole à Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la commission "Culture -Solidarités".

Subvention 2026 et signature de l'annexe annuelle 2026 pour l'Ecole de Musique de Dieulefit-Bourdeaux (CAEM)

F. CHAPUS présente la délibération et souligne que la CCDB a délégué sa compétence pour l'apprentissage de l'enseignement musical et la promotion de ces activités sur le territoire. Elle expose les caractéristiques du CAEM, indiquant qu'il s'agit de l'une des plus grandes écoles de musique rurales de France, avec 681 participants à des cours, ateliers ou projets. Elle précise que l'école fonctionne avec son propre enseignement et dessert plusieurs sites, dont Bourdeaux, Dieulefit et La Bégude-de-Mazenc, avec plus de 87 % des élèves résidant sur la Communauté de communes. Elle souligne l'organisation annuelle d'événements par le CAEM sur le territoire, mentionnant une grande représentation d'ateliers. Elle détaille également les enseignements proposés aux Juncher à Dieulefit, ainsi que le projet d'orchestre de classe lancé depuis 2024 à Vesc et à Roche-Saint-Secret.

F. CHAPUS cite le rôle du CAEM comme pôle de ressources pour les associations locales, évoquant notamment la Mine d'Art, Concertina et la Bergerie. Elle décrit une équipe pédagogique composée de 15 professeurs et 12 bénévoles, saluant le travail exceptionnel des administrateurs bénévoles en matière de gestion et d'organisation.

F. CHAPUS propose une subvention de 58 000 euros, représentant 21 % du budget total du CAEM, tout en précisant que ce pourcentage diminue proportionnellement à l'activité de l'école, témoignant ainsi des difficultés croissantes pour boucler son budget.

F. CHAPUS interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions avant de passer au vote

Délibération n°26/2026 : Subvention 2026 et signature de l'annexe annuelle 2026 pour l'Ecole de Musique de Dieulefit-Bourdeaux (CAEM)



**DÉLIBÉRATION 26/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER;
S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Subvention 2026 et signature de l'annexe annuelle 2026 pour l'Ecole de Musique de Dieulefit-Bourdeaux (CAEM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 article 101 modifiant le Code de l'Education article L2016-2 relative aux libertés et responsabilités locales, sur les enseignements artistiques ;
Vu la délibération 72/2023 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023,

Francette Chapus, Vice-présidente en charge de la Culture et des Solidarités, rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, la CCDB souhaite développer l'enseignement musical et encourager la pratique amateur sur son territoire. Pour ce faire, elle missionne le CAEM depuis 2014.

Francette Chapus rappelle qu'une convention triennale d'objectifs pour la période 2024 - 2026 a été approuvée par délibération n°72/2023 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 autour de 4 missions :

- Une mission d'enseignement,
- Une mission de développement de l'activité musicale des habitants du territoire,
- Une mission d'animation de la vie locale,
- Une mission de pôle ressources.
-

La CCDB, dans le cadre de cette convention, attribue une subvention de fonctionnement chaque année au CAEM, met à disposition les locaux et prend en charge les l'ensemble des fluides, les interventions sur le bâtiment et l'entretien courant des installations.

L'annexe 2026 et son budget prévisionnel 2026 en annexes font état des actions annuelles menées par le CAEM pour répondre aux objectifs et aux missions qui lui sont confiées.

Le Conseil communautaire se prononce aujourd'hui sur la subvention 2026 et l'annexe annuelle à la convention triennale associée.

La proposition de subvention de fonctionnement au CAEM pour l'année 2026 est de 58 000 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 58 000 € au CAEM au titre de l'année 2026, subvention telle que présentée dans le cadre de l'annexe 2026 à la convention triennale 2024-2026

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'annexe annuelle 2026 telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec le Lien26 au titre de l'année 2026

F. CHAPUS explique cette délibération et explique que chaque point de service doit être situé à une distance équivalente à 20 minutes pour les résidents. Elle précise qu'environ 3 500 personnes se sont rendues dans cet espace pour des renseignements, dont 2 500 ont pu être informées, tandis que les autres ont effectué des visites. Elle demande s'il y a des questions

M. LIOTARD souligne que, pour des motifs géographiques stricts, les résidents de Roche Saint Secret se rendent à France Service à Taulignan, précisant qu'il s'agit là d'une remarque et non d'une question.

F. SIMIAN indique que la situation est normale et précise que cela est plus proche.

M-A. BARBE souligne que le service en question est particulièrement destiné à Dieulefit, plus qu'ailleurs, tout en mentionnant que les habitants de Roche Saint Secret se rendent à Taulignan. Il exprime son mécontentement concernant des propos tenus envers les administrés Bégudiens, par le Lien 26 indiquant qu'on leur aurait reproché le manque d'implication de La Bégude-de-Mazenc, alors que cette situation résulte d'une décision collective. Il précise que si la commune n'a pas souscrit initialement au dispositif France Services, c'est en raison d'une volonté préalable de l'implanter à La Bégude-de-Mazenc, une décision qui avait été actée et signée.

F. SIMIAN réagit avec indignation à cette réflexion sur les propos tenus qu'elle juge inadaptés envers les administrés de La Bégude.

M-A. BARBE tient à faire remarquer ce point spécifique. Il évoque la possibilité d'organiser une demi-journée par semaine, comme précédemment discuté à la Bégude-de-Mazenc, en attendant une réponse de France service. Il précise qu'aucune décision ne sera prise avant d'obtenir cette confirmation et souligne l'intérêt potentiel d'une telle organisation.

F. SIMIAN confirme que le sujet avait été évoqué dans le cadre des projets et rappelle qu'une discussion avait effectivement eu lieu à ce propos

F. CHAPUS interroge l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres observations concernant les propos, tout en soulignant sa propre conscience sur le sujet.

M-A. BARBE insiste sur la nécessité de notifier l'intérêt porté à La Bégude-de-Mazenc dans le cadre de cette intervention.

F. CHAPUS propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°27/2026 : Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec le Lien26 au titre de l'année 2026



**DÉLIBÉRATION 27/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 34 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec le Lien 26 au titre de l'année 2026

Francette Chapus, Vice-Présidente en charge de la Culture et des Solidarités, rappelle que La Communauté de communes a pour compétence la « création et gestion de maisons de services au public » (ou Espace France Service (EFS)). Cette compétence a pour objectif une meilleure inclusion dans la vie sociale et un meilleur accès aux droits des habitants du territoire.

Dans le cadre de cette compétence, la CCDB soutient l'association de création à travers une subvention de fonctionnement pour ses activités du territoire.

Depuis janvier 2023, le Lien 26 a été labellisé Espace France Service (EFS).

Afin de soutenir l'association dans la mise en œuvre des activités liées à l'EFS, il est proposé de signer une convention d'objectifs et de financement avec Le Lien 26 au titre de l'année 2026 et lui apporter ainsi une aide financière par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, fixée pour l'année 2026 à hauteur de 17 000 € pour le fonctionnement de cet espace.

Cette subvention est encadrée par la signature d'une convention annuelle avec le Lien 26 pour identifier les conditions de l'attribution de cette subvention.

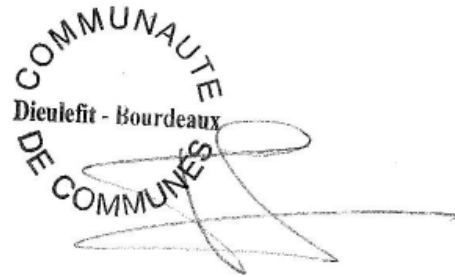
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

AUTORISE Madame la Présidente à signer une convention annuelle d'objectifs et de financement pour l'année 2026 telle qu'annexée à la présente délibération ;

VALIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 17 000 € à l'association Le Lien26 au titre de l'année 2026 ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives – année 2026.

F. CHAPUS rappelle les critères d'éligibilité en précisant que les fêtes traditionnelles, folkloriques, les animations du 14 juillet, les fêtes votives, les foires, ainsi que les projets d'une seule action ou relevant de la pratique des loisirs personnels (comme les groupes de danse) ne sont pas éligibles. Elle souligne également que les manifestations proposées par une association nouvelle, jugées insuffisamment étayées ou à caractère commercial privé, sont exclues.

F. CHAPUS indique avoir reçu 33 demandes pour 31 dossiers, représentant un montant total de 63 000 €. Elle mentionne la présentation d'un support visuel illustrant ces demandes et précise que cette répartition a été examinée par la commission culture avant d'être soumise à la commission permanente pour validation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ASSOCIATIVES.

LE RÈGLEMENT

Cadre d'éligibilité des structures associatives : association du territoire et hors territoire, pour des manifestations culturelles se déroulant sur le périmètre de la CCDB

Ne sont pas éligibles

- Les fêtes traditionnelles type fêtes folkloriques ; toutefois le volet artistique éventuellement présent lors de ces manifestations pourra être aidé;
- Les animations du type 14 juillet, les fêtes votives, les foires et brocantes...
- Les projets dont la seule action est la sensibilisation artistique et culturelle par le biais d'ateliers et/ou qui relèvent de la **pratique de loisirs personnels** (écoles de danse, cours de théâtre, atelier de pratique dans les écoles, etc.);
- Les manifestations proposées par une association nouvelle et dont la capacité à porter et à organiser des actions culturelles n'est pas suffisamment étayée.
- Les manifestations en lien avec une activité commerciale privée

LES DEMANDES 2026

- Lancement campagne 20 novembre 2025
- Date limite de dépôt des demandes 12 janvier 2026

33 RDV / 31 dossiers reçus et présentés
Total de 63 755€ demandés
CA total généré sur le territoire 965 500€

Rappel / Sub 2025

29 RDV / 24 dossiers reçus
Total de 46 500 € demandés
23 projets ont perçu une subvention
CA total généré sur le territoire 815 000€

CRITERES	EXPLICATIONS	POINTS
Participation des habitants et/ou du public	Permettre la participation des habitants et / ou du public : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les habitants dans l'organisation de la manifestation, l'action bénévole Envisager des actions de médiation, de sensibilisation à la démarche artistique Pour favoriser la cohésion territoriale, permettre l'émanipation, l'épanouissement individuel par l'ouverture sur le monde et sa diversité, développer le plaisir d'apprendre, de découvrir et de partager.	Entre 0 et 4
Projet pour le territoire	Itinérance dans le territoire : Plus de 4 dates Dans au moins 3 communes différentes Dans au moins une petite commune	Entre 0 et 3
Résonnance du projet dans le temps	Capacité à fédérer divers acteurs au sein du projet - Travail en réseau : mobilisation de bénévoles et adhérents et/ou travail avec les associations locales du territoire, acteurs sociaux - Thème, partenariat local artistique, culturel ou socio-éducatif - Rayonnement de la manifestation au-delà du territoire - Programmation d'artistes nationaux ou internationaux	Entre 0 et 6
Accès à la culture pour tous	Projet de renouvellement au moins tous les 2 ans	2
Période(s) du déroulement des actions	- Politique tarifaire adaptée - Efforts en faveur de l'accès pour tous (personnes handicapées, isolées, seniors, favoriser l'intergénérationnel...) - offre jeune public	0 ou 1 0 à 4
Aspects environnementaux	Entre octobre et avril ou régulier sur l'année En mai, juin, sept	Entre 0 et 3
	Prise en compte de l'impact environnemental de la manifestation : - Sensibilisation du public à l'environnement - Prise en compte de l'impact environnemental de la manifestation - Moyens mis en œuvre pour la réduction de l'impact	Entre 0 et 3

DOSSIERS PRÉSENTÉS - LES THÉMATIQUES

Gros festivals	Bizz'Art – Concertina – Eclats – Nouvelles du Conte – Passerelles 531 733€ CA sur le territoire – fortes retombées économiques Rayonnement au-delà du territoire / aides de nos partenaires institutionnels Travail de médiation au long cours sur l'année
Saison culturelle (hivernale)	Bergerie Peyrache – La Roche des Arts – Stimuli – Le Fief – Cie Nandi – Médiacultures Partenariats / inscription dans des dispositifs nationaux (comédie itinérante de la Comédie de Valence – CDN / MicroFolie / FOL) / bien implantés dans le territoire
Programmation estivale	Complètement Barret / Petits Pieds dans la Paille (Mômes et Merveilles) / Mirandolina / Classicarpa (Pradel) / Chapelle Saint Jean Crupies Offre culturelle estivale / participe à l'attractivité du territoire pour le tourisme / offre familiale et jeune public et/ou offre culturelle spécifique et reconnue
Enseignements Artistiques	Altair / A travers ciels / Demain.est.annulé/Mêlées poétiques En écho avec le schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques amateurs / co-création pro et amateurs (forte implication des habitants)
Focus céramique	Caravane des Arts / Moments d'Argile Valorisation des métiers d'art du territoire, en mixant avec des propositions cinématographiques ou de spectacles vivants / Participe au rayonnement
Socio-culturel	Tours de Jeux Favorise le lien social

- * Associations reçues / pas de suite : LAMIS – Sillon – Petit Train du Picodon
- * Associations reçues / projet non recevable : Osez (marché de producteurs) – Jardin des délices – Amis de Châteaufort (marché des patiens) / Wonder Cie (budget non valide) / Oustal (nouvelle association – en lien avec des événements déjà existants) + FOL (en appui de Médiacultures) / Chemins de Pierre et Amis du Poët Laval (pas de budget artistique) / Troubles champêtres (manifestation hors territoire CCDB)



F. CHAPUS propose de passer au vote en l'absence de questions et évoque ensuite les points divers à examiner ultérieurement.

Délibération n°28/2026 : Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives – année 2026.



**DÉLIBÉRATION 28/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 36 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives – année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'Appel à projets diffusé le 20 novembre 2025,

Francette Chapus, Vice-Présidente en charge de la Culture et des Solidarités, informe les conseillers communautaires que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles, 31 dossiers de demande de subvention ont été reçus et déposés pour un montant total de demandes de 63 755 €, soit 7 dossiers de plus et un montant total de 37% de plus par rapport à 2025.

Ces demandes se font dans le cadre d'un appel à projets rédigé par les Services de la Communauté de communes et qui a été diffusé le 20 novembre 2025.

Francette Chapus souligne que les budgets prévisionnels des manifestations culturelles prévoient un chiffre d'affaires total de 965 500 € sur le territoire.

Dans le cadre du budget 2026, la Communauté de communes dispose d'une enveloppe d'aide totale de 30 000 € (même enveloppe qu'en 2025).

Le Conseil communautaire doit se prononcer aujourd'hui sur les dossiers dont le traitement a été assuré par les Services de la Communauté de communes, la Commission Culture-Solidarités et la Commission Permanente.

La présélection des dossiers a été faite par la Commission Culture et Solidarités du 26 janvier 2026.

Au vu des éléments fournis, la commission permanente fait la proposition suivante :

Nom de l'association	Champs artistiques	Communes	Subvention Attribuée 2025	Subvention Demandée 2026	Subvention proposée 2026
ALTAÏR	Chant lyrique pratique + amateur	Dieulefit Bourdeaux Pont-de-Barret	500	1 000	700
AMIS DE CHÂTEAUNEUF	Marché artisanal	La Bégude de Mazenc	500	2 000	0
AMIS DE POËT LAVAL	Exposition du centenaire	Le Poët Laval	1 ^{ère} demande	3 400	0
A TRAVERS CIELS	Danse + pratique amateur	Dieulefit Bourdeaux Pont de Barret Montjoux	1 ^{ère} demande	1 000	500
BERGERIE PEYRACHE	Théâtre	Bouvières Bourdeaux Crupies	1 200	1 500	1 000
BIZZ'ART	Musiques	Dieulefit Bourdeaux	4 500	5 000	4 500
CARAVANE DES ARTS	Photographie Contes Métiers d'art	Dieulefit Le Poët Laval, La Bégude de Mazenc, Bourdeaux, Montjoux, RSSB	0	700	500
CHAPELLE SAINT JEAN	Musique classique	Crupies	900	1 500	800
CHEMINS DE PIERRE	Musique classique	Dieulefit Montjoux Le Poët Laval	500	500	0
COMPLETEMENT BARRET	Arts de la rue	Pont de Barret	1 200 en 2024	2 500	1 200

CONCERTINA	Culture scientifique (sciences sociales)	Dieulefit Bourdeaux	1 600	3 500	2 200
DEMAIN EST ANNULE	Théâtre + Pratique amateur	Bourdeaux Dieulefit	1 ^{ère} demande	1 000	500
ECLATS	Spectacle vivant	Dieulefit Bourdeaux, La Bégude de Mazenc, Teyssières, Le Poët Laval	4 000	4 500	4 000
FIEF (le)	Musiques du monde	La Bégude de Mazenc	500	3 655	800
FOL	Festival documentaire	Bourdeaux	500	1 500	0
MEDIACULTURES	Arts du récit / lecture	Bourdeaux	700	1 200	900
MELEES POETIQUES	Poésie + pratique amateur	Dieulefit Dieulefit Eyzahut Teyssières Vesc Le Poët Laval	0	800	500
MIRANDOLINA	Théâtre	La Bégude de Mazenc Eyzahut Dieulefit Vesc Pont de Barret Comps Truinas	700	2 500	900
MOMENTS D'ARGILE	Festival documentaire / céramique	Dieulefit	500	1 000	600
MOMES ET MERVEILLES Festival Petits Pieds dans la Paille	Spectacle vivant - jeune public	Dieulefit Comps	1 100	1 500	1 000
NANDI Cie	Théâtre	Vesc	500	1 500	800
NOUVELLES DU CONTE	Arts du récit / contes	Bourdeaux Dieulefit	3 200	3 500	3 200
OSEZ	Marché des producteurs / animation musicale	Bouvières	1 ^{ère} demande	1 000	0
OUSTAL	Ateliers / animations	Bourdeaux	1 ^{ère} demande	2 000	0
PASSERELLES Festival « Les murs ne servent à rien »	Cinéma / festival documentaire	Dieulefit Le Poët Laval	1 700	2 000	1 700
PRADEL Festival « Classicarpa »	Musique classique	Le Poët Laval Dieulefit Comps Vesc	700	1 000	800

ROCHE DES ARTS (La)	Spectacle vivant	RSSB	800	1 000	900
STIMULI	Arts numériques	Dieulefit	2 000	4 000	1 100
TOURS DE JEUX	Jeux / contes / illustration	Dieulefit Pont-de-Barret Rochebaudin	1 000	1 000	900
TROUBLES CHAMPETRES	Cirque / danse	Félines sur Rimandoule	0	1 500	0
WONDER cie	Arts de la rue marionnettes	Dieulefit Bourdeaux Bouvières Pont de Barret	500	5 000	0
		TOTAL		63 755€	30 000€

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

VALIDE l'attribution des subventions aux associations culturelles telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



POINT D'ACTUALITE - « CULTURE & SOLIDARITÉ »

Projection vidéo VPCT

F. CHAPUS expose la participation à une réunion visant à recueillir des réflexions pour l'élaboration d'un Plan Culturel de Territoire, un sujet déjà abordé à plusieurs reprises. Elle détaille les étapes précédentes, notamment un comité de maires et cinq réunions avec des représentants des différentes activités culturelles du territoire.

F. CHAPUS annonce la projection d'une vidéo de restitution de ces réflexions, destinée à transmettre aux futurs élus une synthèse des travaux menés en matière culturelle par les élus et acteurs locaux. Elle indique que ce territoire se caractérise par une identité marquée, mêlant activités agricoles, entrepreneuriat, artisanat, patrimoine préservé et initiatives locales dynamiques.

Elle explique que la communauté de communes s'engage, via le VPCT (Vers un Projet Culturel de Territoire), dans une démarche réflexive et collaborative pour valoriser son territoire, en associant acteurs locaux, professionnels, habitants, élus et techniciens.

Elle précise que cette dynamique collective vise à construire un projet culturel de territoire, formalisant une vision politique culturelle commune et établissant un cadre pour les années à venir, dans une perspective de long terme.

Elle rappelle que le VPCT s'inscrit en parallèle de la CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle), existante depuis 2014, et dont l'objectif est de développer l'éducation artistique et culturelle au sein de la communauté de communes.

Elle détaille la structuration du VPCT en trois phases : la première, centrée sur la découverte et l'écoute des habitants et acteurs locaux pour faire émerger les spécificités du territoire ; la deuxième, axée sur l'analyse des styles et potentiels ; et la troisième, dédiée à l'élaboration du Projet Culturel de Territoire (PCT).

Elle souligne que la première phase repose sur des rencontres intersectorielles permettant de débattre, d'identifier les dynamiques existantes et de partager des expériences autour de trois questions clés : les réussites actuelles, les améliorations possibles et les nouveaux champs à explorer. Elle expose les trois grandes orientations issues de ces échanges, constituant un socle pour la phase suivante : la création d'un réseau territorial vivant, le renforcement de l'accès à la culture pour tous les publics, et la mise en valeur du patrimoine naturel et immatériel.

Elle précise que la première orientation vise à structurer un maillage entre les lieux culturels (salles de spectacle, théâtres, médiathèques), à centraliser la communication et à animer le réseau par des rencontres favorisant l'interconnaissance entre acteurs.

Elle ajoute que la deuxième orientation consiste à aller vers les publics éloignés, notamment les jeunes de 0 à 18 ans via des parcours d'éducation artistique et culturelle, les habitants géographiquement isolés par une itinérance repensée, et les personnes en situation de précarité ou d'isolement grâce à des projets socioculturels et une tarification solidaire.

Elle explique que la troisième orientation porte sur la valorisation du patrimoine naturel et immatériel, incluant la préservation des paysages, la connaissance du patrimoine architectural, et la reconnaissance des savoir-faire artisanaux, agricoles et des métiers d'art, en s'appuyant sur la transversalité des secteurs et la coopération des services.

F. CHAPUS souligne la poursuite du projet grâce à l'engagement des partenaires, tout en exprimant la fierté de l'équipe face à la participation active des habitants. Elle précise que ces derniers ont partagé des retours constructifs sur les aspects fonctionnels du projet, ainsi que sur les améliorations prévues, et indique que l'équipe s'appuiera sur cette démarche collaborative pour avancer.

F. CHAPUS remercie l'assemblée.

Demande de DGD-urbanisme au titre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

La Présidente présente la délibération et demande s'il y a des questions

DEMANDE DE DGD-URBANISME AU TITRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

il a été proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ALPICITE. Entreprise classée en première position des offres pour un montant de 406 777,00 € HT / 488 133 € TTC options incluses.

La présidente précise, dans le cadre de cette procédure, la nécessité de solliciter le concours financier de l'Etat à travers une demande de Dotation Globale de Décentralisation-urbanisme (DGD-urbanisme).

Dans l'attente de la commission d'attribution de la DGD-urbanisme qui définira le montant exact de la dotation, il est demandé un montant de 244 066,20 € correspondant à 60% du montant total HT du marché, options incluses.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, est invité à :

AUTORISER Madame la Présidente à solliciter une subvention au titre de la DGD urbanisme auprès de l'Etat sur la base du montant HT total des dépenses options incluses

DIRE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2026

AUTORISER la Présidente à signer toute pièce utile à cette délibération

Elle propose de passer au vote.

Délibération n°29/2026 : Demande de DGD-urbanisme au titre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat



**DÉLIBÉRATION 29/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*

Nombre de procurations : 12

Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :

Pour : 34 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)

Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)

M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)

Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)

Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)

Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)

M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Demande de Dotation Globale de Décentralisation-urbanisme (DGD-urbanisme) au titre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH).

- Vu la délibération de prescription du document d'urbanisme intercommunal du 19/09/2024,
- Considérant la nécessité de procéder à un marché public formalisé, après avoir lancé un appel d'offres ouvert, sans négociation, en application des articles L2124, R 2124-1 et 2, R2161-2, du code de la commande publique (C.C.P.), le 26/08/2025 et dans la limite de remise des offres fixée au 29 septembre 2025 à 12 heures,
- Considérant que 8 offres ont été reçues, et après demande de compléments et analyse, conformément à l'avis de la CAO réunie le 15/10/2025 à 9 heures, il a été proposé d'attribué le marché à l'entreprise ALPICITE. Entreprise classée en première position des offres pour un montant de 406 777, 00 € HT / 488 133 € TTC options incluses.
- Considérant les décisions 88-205 du 1ier décembre 2025 et D96.2025 du 30 décembre 2026 d'attribution du marché public formalisé pour l'élaboration du PLUIH de la CCDB à la société ALPICITE.

Madame la Présidente précise, dans le cadre de cette procédure, la nécessité de solliciter le concours financier de l'Etat à travers une demande de Dotation Globale de Décentralisation-urbanisme (DGD-urbanisme).

Dans l'attente de la commission d'attribution de la DGD-urbanisme qui définira le montant exact de la dotation, il est demandé un montant de 244 066, 20 € correspondant à 60% du montant total HT du marché, options incluses.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter une subvention au titre de la DGD urbanisme auprès de l'Etat sur la base du montant HT total des dépenses options incluses ;

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2026 ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce utile à cette délibération.

Le 16 mars 2026.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Action Communication pastorale et médiation multi-usages sur la CCDB

La Présidente excuse A. JEUNE VP en charge de la commission AFGE pour son absence. Elle présente la délibération et demande s'il y a des questions.

ACTION COMMUNICATION PASTORALE ET MÉDIATION MULTI-USAGES SUR LA CCDB

La Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) souhaite organiser de nouvelles « Rencontres en Alpes »

Le coût de l'action, qui relève du fonctionnement est estimé à : 12 350 € TTC et sera proposée sur deux ans, de 2026 jusqu'en fin de programmation du PPT (mars 2028).

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Accompagnement ADEM rencontres en alpage	4 400 €	Conseil Régional – PPT (28%)	3 460 €
		Département de la Drôme (17,8%)	2 200 €
Intervention d'un accompagnateur en montagne	800 €	FEADER mesure 207	4 220 €
Reportage radiophonique	4 400 €	<i>Sous total contributions publiques (80%)</i>	<i>9 880€</i>
Médiation locale	2 750 €	C.C.D.B (20% du reste à charge TTC)	2 470 €
TOTAL	12 350 €	TOTAL	12 350 €

Elle propose de passer au vote.

Délibération n°30/2026 : Action Communication pastorale et médiation multi-usages sur la CCDB

**DÉLIBÉRATION 30/2026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint Secret Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 22 - *Départ de 2 élus à 19h20 ayant donné leurs pouvoirs au préalable*
Nombre de procurations : 12
Nombre d'absents excusés : 5

Résultat du vote :
Pour : 36 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; L. GIRARD; F. SIMIAN; F. CHAPUS.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
P. BENOIT; C. MANCINI; F. STEINE, M. ROUSSET; R. PALLUEL; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER;
S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme GIRARD Laurence)
Mme SYLVESTRE Nicole (pouvoir à M. PALLUEL Robert)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MAGNAN Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. ROUSSET Maurice)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. LEOPOLD Gaël)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. STEINE Frédéric)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme MORENAS-MORIN Geneviève (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)

Étaient absents et représentés par leurs suppléants :

M. BERRARD Philippe (Suppléante Mme CHASTAN Claire)
M. JEUNE Alain (Suppléant M. BARNIER Hervé)
M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

Mme MARTIN Marion, M. VINCENT Lionel, M. REYNAUD Philippe, M. KETLEY Eric, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : M. STEINE Frédéric

Objet de la délibération : Action Communication pastorale et médiation multi-usages sur la CCDB.

La Présidente Madame Fabienne SIMIAN, explique que les espaces pastoraux sont avant tout créateurs de richesse pour le territoire, mais leur usage est multiple et souvent complémentaire (tourisme, chasse, sylviculture...). Cependant, la cohabitation entre les différents usagers doit être améliorée et facilitée.

Ainsi, l'action 8 du PPT Bassin de Montélimar vise à développer des outils d'information et de communication pour améliorer la connaissance de l'activité pastorale auprès du grand public et informer des comportements à adopter afin de respecter le travail de l'éleveur et du berger.

Suite au succès rencontré depuis 2012, la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux (CCDB) souhaite organiser de nouvelles « **Rencontres en Alpagnes** ». Il s'agit de faire découvrir le pastoralisme au grand public, grâce à des moments d'échanges avec les professionnels, sur un site pastoral. Ces rencontres sont également l'occasion pour les éleveurs et les bergers de parler de leur métier, de leur quotidien.

Ces « Rencontres en Alpagnes » seront encadrées par un accompagnateur en moyenne montagne qui sera chargé de faire découvrir au public d'autres facettes de la montagne : faune, flore, paysages, géologie, histoire... La thématique pastorale sera abordée par l'ADEM avec la participation des éleveurs et des bergers.

La Communauté de Communes souhaite innover dans sa proposition et permettre des publics porteurs de handicaps de participer à ces rencontres. La webradio locale Radiolà sera chargée de réaliser un reportage radiophonique afin de communiquer largement sur l'expérience vécue et de proposer des interviews autour du pastoralisme, des paysages, afin de mettre en lumière le travail des éleveurs et des bergers notamment.

La Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux assurera le portage administratif de cette action. Une convention de prestation de service sera établie avec l'ADEM, l'accompagnateur de moyenne montagne et Radiolà pour définir le rôle et les missions de chaque prestataire avant chaque rencontre en alpage.

En parallèle, le dispositif Mon Expérience avec les Chiens de Protection n'est plus pris en charge directement par les services de l'Etat. Par conséquent la Communauté de Communes estime qu'en raison de la recrudescence des conflits d'usage, il est nécessaire de bénéficier de **journées d'accompagnement au titre d'une médiation**.

Enfin, le territoire souhaite renouveler ses **outils de communication pastorale** pour les réunions publiques, extérieures et autres ateliers de travail. Il sera proposé la réalisation d'un roll up transportable.

Le coût de l'action, qui relève du fonctionnement est estimé à : 12 350 € TTC et sera proposée sur deux ans, de 2026 jusqu'en fin de programmation du PPT (mars 2028).

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Accompagnement ADEM rencontres en alpage	4 400 €	Conseil Régional - PPT (28%)	3 460 €
		Département de la Drôme (17,8%)	2 200 €
Intervention d'un accompagnateur en montagne	800 €	FEADER mesure 207	4 220 €
Reportage radiophonique	4 400 €	<i>Sous total contributions publiques (80%)</i>	<i>9 880€</i>
Médiation locale	2 750 €		
TOTAL	12 350 €	TOTAL	12 350 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE l'action « Communication pastorale et médiation multi-usages sur la CCDB » ;
- VALIDE le plan de financement tel que présenté;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer une convention de prestation de service avec les prestataires ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 16 mars 2026.
 La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



11 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente lit les décisions et souligne concernant la décision D07-2026 que la réalisation d'un diagnostic santé environnement, porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sans coût associé, car ce diagnostic est gratuit. Elle explique que cet accompagnement est assuré par l'Observatoire Régional de Santé dans le cadre d'un Diagnostic Territorial Santé Environnement (DTSE), contribuant ainsi au développement d'un urbanisme favorable à la santé, intégré au contexte du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Elle souligne que ce projet a été discuté avec M. Neasta de l'ARS et qu'il permettra d'identifier les enjeux de santé ainsi que les facteurs de risque. Elle ajoute avoir récemment reçu les coordonnées de la personne en charge de ce diagnostic.

D05-2026	17/02/2026	Signature d'un contrat avec El Rodolphe Chollier pour de l'agencement - Siège de la CCDB 1 510, 00 € TTC.
D06-2026	18/02/2026	Contrôles électriques obligatoires -Bâtiments CCDB avec l'entreprise ACDEF la vérification périodique des installations ERT et ERP pour un montant de 3657, 95 € HT soit 4 389, 54 € TTC
D07-2026	26/12/2026	Portant sur la réalisation d'un Diagnostic Santé Environnement - UFS Porté par l'agence régionale de santé réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS)

12 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES

La Présidente laisse la parole aux VP

Commission « Gestion des déchets »

G. LEOPOLD indique avoir deux informations principales à partager :

Étude de régie mutualisée menée avec la CCEPPG en vue du renouvellement du contrat de prestation en 2029, visant à éviter une augmentation des coûts similaire à celle de 2023, estimée entre 20 et 25 %. Il précise que les premiers retours des bureaux d'études, rencontrés récemment à Valréas, révèlent des complexités inattendues, notamment en raison des différences territoriales dans la gestion des déchets. Il souligne les défis logistiques, tels que le stationnement et l'entretien du matériel roulant, ainsi que la nécessité de créer une station de nettoyage conforme à la réglementation. Malgré ces difficultés, il confirme la volonté politique de la CCEPPG de poursuivre cette démarche et annonce la poursuite des échanges pour affiner le projet.

Étude d'aménagement du pôle d'économie circulaire de Graveyron, lancée il y a un an et demi sur une parcelle d'environ 4 000 m², incluant 600 m² de bâtiments existants. Il explique que l'objectif est d'intégrer la déchèterie actuelle avec la nouvelle parcelle, en créant une connexion routière validée techniquement. Il met en avant la possibilité d'y installer une zone de traitement des bio déchets et des déchets verts, permettant de désengorger la déchèterie du bas. Il mentionne également l'étude de scénarios incluant une coactivité sur site, comme une matériauthèque, et se montre satisfait des résultats, tout en soulignant la nécessité d'évaluer la capacité de traitement des bio déchets en fonction du gisement réel du territoire, actuellement estimé à 170 tonnes mais remis en question par les retours des professionnels de la restauration.

G. LEOPOLD ajoute enfin un retour concret sur une action de sensibilisation menée à la déchèterie de Bourdeaux, où une valoriste avait permis de réduire significativement les déchets non recyclables (DNR). Il détaille une expérience récente où les agents ont ouvert une quinzaine de sacs noirs destinés aux DNR : deux tiers d'entre eux contenaient des déchets recyclables, démontrant l'importance d'un travail accru de sensibilisation des usagers et de formation des gardiens pour limiter ces erreurs.

Commission « Bâtiments -Travaux »

T. DIDIER indique :

Que les travaux de la déchèterie de Bourdeaux progressent malgré un retard de trois semaines imputable aux conditions météorologiques, et souligne les efforts déployés pour rattraper ce retard afin d'ouvrir le site lors des ponts de mai.

FSP : plantation d'arbres sur la ferme Saint-Pol, un projet cofinancé

Ancien collègue de Dieulefit explique que l'analyse de maîtrise d'œuvre, menée avec l'architecte ayant travaillé dessus, a été interrompue en raison de contraintes temporelles, et mentionne l'absence de possibilités d'aides départementales avant 2027.

Commission « Culture Solidarités »

F. CHAPUS informe que le document distribué ce soir, intitulé *Vers un projet culturel de territoire - Point d'étape 2025-2028*, constitue un état des lieux détaillé de la démarche en cours et les en remercie.

13 - INTERVENTION DE MADAME LA PRESIDENTE
--

Dernier message de la présidente, lu en séance.

Ce mandat a été plus compliqué que les précédents, la covid, les conjonctures internationales, l'inflation . Les difficultés liées à la covid 19, ne nous ont pas permis d'organiser ce que nous voulions dès le début du mandat c'est à dire un rassemblement des conseillers communaux pour faire connaître les élus communautaires et la CC.

Concernant la CP commission permanente:

Je veux souligner des changements dans le bureau, il y a eu le décès de Yves, maire de Poët Laval et de Bernard élu à Dieulefit. 2 femmes les ont remplacés à la CP. Ce sont toujours des petites perturbations dans le travail. Philippe a souhaité partir mais son remplacement prévu s'est fait de façon plus simple.

Au début du mandat avec Patricia, nous avons aussi fait face à un conseil de discipline ce qui n'est pas courant. Je rajoute aussi au cours du mandat des contentieux auxquels on ne s'attendait pas.

Il y a eu le changement de DGS, et le départ de celle qui menait l'équipe depuis 30 ans. Un changement est toujours source de stress pour des équipes et quelques uns ont eu plus de mal que d'autres.

D'ailleurs il faut garder en tête que le changement d'élus peut aussi entraîner des perturbations dans les équipes.

Le personnel de la CCDB a augmenté il fallait répondre aux besoins dans les services, Patricia déjà au mandat précédent nous avait alertés comme pourront confirmer les anciens VP ici présents et je remercie le conseil d'avoir validé ces propositions de postes.

Les travaux d'amélioration énergétique du bâtiment de la CCDB étaient absolument nécessaires, on sait bien que cela a engendré des difficultés au sein du personnel, mais maintenant ils profitent d'un environnement plus agréable.

Je veux à ce moment là remercier le personnel pour leur sens du service public, leur dynamisme, leur professionnalisme et leur envie de développement de projets. Il faudra que les conseillers communautaires et le prochain bureau se posent la question de savoir si la CC continue à être source de projets innovants ou simplement des services à la population ?

Je ne citerai pas les réalisations de la CC, j'imagine que certains d'entre vous se disent que nous n'avons pas fait grand chose, c'est toujours de bonne guerre !! Mais on a bossé.

En début de mandat on veut tous faire avancer les choses, mais hélas, cela ne va jamais aussi vite que nous le souhaitons, nous le savons tous dans nos mairies ! J'espère que la CCDB pourra répondre au besoin de l'OT et de la MdC au plus vite, nous avons préparé le terrain.

J'ai veillé à ce que chaque commune puisse recevoir soit des commissions, soit des comités des maires, soit des conseils, et je remercie toutes les communes pour cela. C'est important de ne pas se contenter d'aller toujours au même endroit et faire découvrir même les petites communes à chacun d'entre vous.

Un petit point sur mon rôle, j'ai représenté la CC dans de nombreuses structures, j'ai fait beaucoup de km dans la Drôme et plus loin. Le SCOT m'a pris beaucoup de temps c'est vrai mais on en voit la fin, je vous ai représenté aux (allons y pour les acronymes) CLPE, CDPE, AMF26, SCOT, CLCT, SYPP, Leader,

PTGE, COP régionale et COP26, France numérique, commission DETR, des COPIL, des CA et peut-être d'autres que j'ai zappé.

Vous le savez tous, je ne postulerai pas au poste de présidente ou VP du prochain mandat, mais je me représente à la mairie d'Eyzahut. Aussi je reverrai peut-être certains d'entre vous .

J'ai pris contact avec des potentiels élus comme je vous l'avais proposé pour expliquer le rôle de la présidence et celui de la CC. Je reste à disposition encore si besoin.

Enfin, je vous remercie, vous tous élus communautaires d'avoir tenu votre rôle dans ces instances nécessaires à la vie de l'interco, les commissions, les conseils, les conférences des maires, les échanges sont nécessaires pour faire avancer les idées. Je n'oublie pas de remercier aussi les élus communaux sans qui les commissions n'existeraient pas.

Un grand merci à la CP (commission permanente), chers collègues, qui malgré des moments difficiles a tenu le coup pour faire avancer les projets de l'interco et penser l'avenir à travers la question climatique. Merci pour nos échanges, votre sens de l'intérêt général, votre implication, votre travail et la cohésion de cette équipe.

J'ai été ravie d'être votre présidente, la seule femme en Drôme d'ailleurs, en espérant qu'il y en ait d'autres bientôt, j'ai beaucoup appris et comme certains d'entre vous j'ai eu des nuits difficiles. Si la marche entre les fonctions d'adjoint et maire est assez haute, elle est aussi haute entre vice-présidente et présidente. Ces 6 années m'ont permis d'augmenter mes connaissances théoriques, pratiques et institutionnelles et je vous ai représentés au mieux pour faire entendre notre voix dans de nombreuses instances.

Je vous souhaite à tous des élections qui restent j'espère dans le respect de chacun, l'agressivité nationale ne doit pas se reproduire dans nos petits territoires. Nous sommes une petite interco , oui mais l'avantage est de pouvoir porter ensemble un projet de territoire intercommunal concret et à notre échelle, j'ai toujours dit que l'interco ne peut se faire qu'avec les communes, au service des habitants et notre taille permet à chacun de s'exprimer autour de cette table ou autour d'un verre.

Voilà mon intervention se termine, sans oublier de citer le grand Shakespeare :

« Le monde entier est un théâtre, Et tous, hommes et femmes, n'en sont que les acteurs. Et notre vie durant nous jouons plusieurs rôles. »

14 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

F. SIMIAN donne quelques informations:

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DATES

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES:



- **Jendredi 16 AVRIL à BOURDEAUX**

Elections Président.e et nombre de Vices-Présidents.es et commissions

- **Jendredi 30 AVRIL à MONTJOUX**

Désignations des Vices-Présidents, en tant que représentants dans les différents syndicats et structures

COMITÉ DES MAIRES: *Pas de dates à ce jour*

La Présidente donne le mot de la fin à M. LIOTARD qui exprime sa satisfaction quant au travail réalisé au sein de la communauté de communes et remercie les participants pour leur engagement. Il souligne l'intérêt de la mission en cours et propose d'approfondir les liens entre la communauté de communes, les communes, ainsi que les acteurs de la société publique et de l'éducation, en insistant sur l'importance de mieux connaître le domaine éducatif. Il souhaite bonne chance à tous pour leurs futures fonctions. Il mentionne également le développement d'une brasserie artisanale sur la commune, active depuis trois ans, qui produit une bière locale.

Il indique qu'il remercie l'assemblée pour la bonne tenue du conseil.

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur présence.

La Séance est levée à 20h30.

Fait à Dieulefit, le 02 avril 2026.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric STEINE

La Présidente,
Fabienne SIMIAN.

